

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'ASSAINISSEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DIRECTION NATIONALE DE LA
CONSERVATION DE LA NATURE

PROJET INITIATIVE PAUVRETE ET
ENVIRONNEMENT – IPE-MALI



IDENTIFICATION DES INDICATEURS DE L'ENVIRONNEMENT ET DE PAUVRETE A INTEGRER
DANS LE CADRE STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA
PAUVRETE, LES STRATEGIES SECTORIELLES ET LES PLANS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

RAPPORT PROVISOIRE

Présenté par :

Dr N'Dah ETIEN
Consultant international

Djibril Abdou DICKO
Statisticien démographe
Consultant national

Janvier 2009

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
RESUME	3
INTRODUCTION	6
1. CADRE METHODOLOGIQUE	6
1.1. Contexte et Justification	6
1.2. Objectifs - Résultats attendus	8
1.3. Méthodologie	8
2. ELABORATION DES INDICATEURS D'ENVIRONNEMENT ET DE PAUVRETE	9
2.1. Hypothèses de travail	9
2.2. Analyse des politiques sectorielles	15
2.3. Mode de présentation des résultats	19
2.4. ANALYSE DES LIENS ENTRE ENVIRONNEMENT ET PAUVRETE	20
2.5. Analyse critique des indicateurs	27
3. ANALYSE DU DISPOSITIF ACTUEL DE SUIVI-EVALUATION DU CSLP-II	33
3.1. Sources actuelles de production	33
3.2. Mécanisme de suivi évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté	35
4. PROPOSITIONS DE STRATEGIE GLOBALE DE PRODUCTION ET D'ANALYSE	37
4.1. Revue des problèmes des structures du dispositif de suivi – évaluation	38
4.2. Propositions de renforcement du dispositif de suivi – évaluation	39
5. CONCLUSION	41
6. RECOMMANDATIONS	41
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	43
ANNEXES	44

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANICT	:	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
CDMT	:	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CNBP	:	Comité National de la Balance des Paiements
CNC	:	Conseil National de la Comptabilité
CPS	:	Cellule de Planification et de Statistique
CPS/DR	:	Cellule de Planification et de Statistique secteur Développement Rural
CPS/EEUDE	:	Cellule de Planification et de Statistique secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat
CPS/ICAEP	:	Cellule de Planification et de Statistique secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé
CRDI	:	Centre de Recherches pour le Développement International
CSCR	:	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DEUG	:	Diplôme d'Etude Universitaire de Gestion
DNPD	:	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNSI	:	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
EBC	:	Enquête Budget Consommation
ECOWAS	:	Economics Community of West African States
EDS	:	Enquête démographique pour la Santé
EIE	:	Etude d'Impact Environnemental
FRPC	:	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GAR	:	Gestion Axée sur les Résultats
LOA	:	Loi d'Orientation Agricole ()
NTIC	:	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
ODHD	:	Observatoire du Développement Humain Durable
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PARSEP	:	Projet Régional d'Appui aux cadres nationaux de Suivi Evaluation des stratégies de Réduction de la Pauvreté
PE	:	Pauvreté et Environnement
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNUD/PNUE	:	Programme des Nations Unies pour le Développement/ Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPT	:	Pays Pauvres Très Endettés
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDDR	:	Schéma Directeur pour le développement Rural
STP/CIGQE	:	Secrétariat Technique Permanent/Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales

RESUME

Le Mali s'est engagé dans une politique de développement humain durable en adoptant un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Au cours de ce processus, il s'est avéré que le secteur de l'Environnement avait été insuffisamment pris en compte. C'est pourquoi, il a été décidé de mieux intégrer ce secteur dans la seconde génération du cadre stratégique, à savoir le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR), ceci, à travers l'identification d'indicateurs qui soient à la fois le reflet de l'Environnement et de la Pauvreté. C'est l'objet essentiel de la présente étude.

Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté mettra en œuvre un certain nombre de programmes qui vont être exécutés dans le milieu environnant. Il est donc à craindre que ces initiatives aient des effets délétères sur les différentes composantes de l'environnement (ressources naturelles et cadre de vie). Face à cette situation de la dégradation de l'environnement, il est nécessaire de collecter les informations sur l'état de l'environnement et de les traduire dans une forme qui soit compréhensible afin de faciliter la prise de décision, c'est-à-dire en indicateurs environnementaux.

Un certain nombre de cadres analytiques peut être utilisé pour mettre en évidence les indicateurs environnementaux. Il s'agit du Modèle Pression/Etat/Réponse, méthode la plus couramment utilisée, et qui met en évidence les relations de cause (Pressions) à effet (Etat) d'un environnement donné et enfin les actions des individus et de la société (Réponses).

De même, il est essentiel de traduire toutes les informations relatives à la pauvreté dans une forme qui indiquent aussi les orientations à choisir en vue d'être efficace dans l'action, c'est-à-dire en indicateurs. Dans le cas de la pauvreté, les études antérieures réalisées au Mali sur le sujet ont révélé qu'il existe trois formes de pauvreté. Il s'agit de, i) la pauvreté de conditions de vie qui se traduit par une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation, l'éducation, la santé, le logement, etc., ii) la pauvreté monétaire ou de revenu qui exprime une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante, et enfin, iii) la pauvreté de potentialité caractérisée par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi, etc.). Sur la base de cette définition, des indicateurs relatifs à la pauvreté peuvent être formulés.

En outre, l'évaluation des indicateurs a reposé, d'une part, sur les critères de sélection dans le cadre du suivi de la pauvreté et, d'autre part, sur ceux relatifs au suivi de l'environnement. Ces critères sont la

pertinence et le degré d'opérationnalité qui eux-mêmes dérivent de sous critères qui ont été spécifiés pour chaque contexte.

Par ailleurs, à l'analyse de la documentation relative aux études sur la pauvreté et l'environnement, huit (8) dimensions de la pauvreté sont proposés. Ce sont, i) le Revenu et le Pouvoir d'achat, ii) la Santé, iii) l'Education, iv) le Logement, v) l'Emploi, vi) l'Alimentation, vii) la Vulnérabilité, et enfin, viii) la Participation à la prise de décision. Dans le cas des déterminants liés à la Pauvreté, il s'agit de, i) la dégradation de la base des ressources naturelles, ii) la mauvaise gestion de l'eau et les problèmes liés à l'assainissement, iii) la pollution de l'air, iv) la fragilité écologique, v) les catastrophes naturelles, et enfin, vi) l'accès à l'information en matière d'environnement.

Après la recherche de liens entre les dimensions de l'environnement et les déterminants environnementaux, des indicateurs environnementaux ont été identifiés pour chaque déterminant environnemental lié lui-même à un ou plusieurs dimensions de la pauvreté. Sur cette base, l'indicateur identifié devient à la fois celui du déterminant environnemental et de la dimension de la pauvreté correspondante, et donc l'indicateur Environnement/Pauvreté. Cette démarche méthodologique, dérivant de la simple logique, a permis de proposer une liste clé d'indicateurs E/P, soit seize (16) pour les écosystèmes transformés par l'homme en vue d'assurer le revenu et le pouvoir d'achat pour la consommation (productions végétales, foresterie, pêche, élevage, chasse), deux (2) pour l'éducation, huit (8) pour la santé, trois (3) pour l'habitat et le cadre de vie, deux (2) pour l'emploi, douze (12) pour la vulnérabilité, et enfin, deux (2) pour la Participation à la prise de décision.

A l'analyse du dispositif actuel de suivi-évaluation du CSCRP, il apparaît qu'il existe les institutions qui ont vocation à produire les statistiques (DNSI, CPS, niveau sectoriel) et qui sont assistées par des organes consultatifs. Il convient de mentionner le cas particulier de l'ODHD qui a pour mission essentielle de traiter, analyser et diffuser l'information en matière de lutte contre la pauvreté au Mali.

Au vue de la situation actuelle, la production de l'information de base devra être confiée au STP/CGIQE, à la CPS/Environnement qui vient d'être créée, sans oublier qu'il existe d'autres producteurs de données comme les Institutions de Recherche, les Universités et les grands programmes nationaux et internationaux qui sont des sources potentielles à intégrer dans le dispositif de production de données.

La stratégie globale de production et d'analyse des indicateurs consistera à responsabiliser davantage les structures à vocation de production statistique comme la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique et les Cellules de Planification et de Statistique. Ainsi, les CPS s'occuperont de la centralisation des indicateurs liés à leur secteur quelle que soit la source de production.

Sur cette base, pour les indicateurs P/E, la CPS/Environnement appuiera les structures comme le STP dans la constitution de leurs bases de données. Elle se donnera les moyens pour centraliser l'ensemble des informations statistiques relevant de son secteur d'intervention. La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique centralisera tous les indicateurs macroéconomiques. Cette stratégie globale a l'avantage de restreindre les différentes sources de production à l'essentiel, d'améliorer la fiabilité des indicateurs et de minimiser les coûts de production des indicateurs.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la problématique de la pauvreté est au centre des préoccupations de la communauté internationale en général et des gouvernants des pays en développement, en particulier, dont ceux du Mali. La lutte contre la pauvreté est une responsabilité collective de tous les pays du monde. Le thème de la lutte contre la pauvreté, et de façon plus générale, les questions de développement humain ont occupé le devant de la scène lors d'un certain nombre de conférences et sommets mondiaux, en l'occurrence la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme (Vienne, 1993), la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) et le Sommet du millénaire (New York, 2000).

Les stratégies de réduction de la pauvreté font de plus en plus partie intégrante de la politique nationale de développement économique et social des pays en développement. Au demeurant, le pilotage de ces différentes stratégies de réduction de la pauvreté requiert un système de suivi qui permette d'apprécier le plus correctement possible l'évolution de la pauvreté ainsi que l'impact des diverses actions et mesures entreprises à cette fin. En janvier 2000, les institutions de Bretton Woods ont organisé un sommet sur la croissance et la réduction de la pauvreté visant à pallier les limites des programmes d'ajustement structurel (PAS) traditionnels par la mise en place d'un nouvel instrument dénommé «Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance» (FRPC). A l'instar des autres pays éligibles à l'Initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés (Initiative PPTE), le Mali a formulé un Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) prenant en compte le suivi participatif de la pauvreté.

Après la première décennie mondiale des Nations unies pour l'éradication de la pauvreté (la décennie 1997-2006), la réduction durable de la pauvreté demeure encore au cœur du débat sur le développement. Environ quatre ans après le lancement de cette décennie, les dirigeants du monde entier ont convenu d'un certain nombre d'objectifs à réaliser à l'horizon 2015 relatifs à la prospérité économique, au développement social et à la préservation/régénération de l'environnement (Sommet du millénaire, septembre 2000). Les liens entre pauvreté et environnement doivent être renforcés car les efforts de réduction de la pauvreté humaine ne peuvent ignorer l'influence de l'évolution des écosystèmes sur les conditions de vie. Le défi à relever est alors de développer des mécanismes pratiques de suivi de la pauvreté à partir d'une perspective environnementale. L'élaboration d'indicateurs Pauvreté/Environnement est une réponse à ce défi.

Un an après avoir adopté le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le gouvernement du Mali a-t-il mis en place un dispositif de suivi-évaluation de celui-ci (2003). Notons que le CSLP I ne prenait pas suffisamment en compte l'aspect environnement. Ce dernier est mieux pris en compte dans le CSLP II (CSCR). Cependant les indicateurs retenus à ce niveau ne permettent pas d'évaluer tous les aspects de l'environnement. D'où la nécessité de la présente étude.

1. CADRE METHODOLOGIQUE

1.1. Contexte et Justification

La pauvreté est un des défis majeurs de la problématique du développement économique des pays les moins avancés comme le Mali. Sa réduction est au cœur des politiques macro-économiques et sectorielles des gouvernements et de la communauté internationale. C'est ainsi que le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) du Mali, adopté par le gouvernement le 29 mai 2002 est désormais le cadre unique de référence à moyen terme en matière de politiques et stratégies de développement au Mali et le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Le suivi et l'évaluation du CSLP II, actuel CSCR, doivent non seulement servir à vérifier les niveaux de croissance et de pauvreté mais aussi aider à identifier les facteurs ayant permis d'atteindre ces niveaux ainsi

que leur efficacité dans ce processus. Le suivi et l'évaluation du CSCRP se font sur la base d'indicateurs de performance distinguant clairement trois niveaux : les extrants, les résultats et les impacts. Il s'agit de construire une batterie d'indicateurs adaptés et pertinents permettant de :

- Suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes d'actions et des processus de gestion des ressources;
- Mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés et de
- Mesurer les impacts des politiques sur l'objectif global de croissance et de réduction de la pauvreté.

Le constat était unanime sur le fait que le CSLP 1^{ère} génération ne prenait pas suffisamment en compte les questions environnementales qui, de par leur nature, revêtent un caractère transversal et multisectoriel.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement a fait le plaidoyer nécessaire afin que la dimension environnementale soit mieux prise en compte dans la seconde génération du CSLP et a mis en place un Groupe Thématique Environnement Cadre de vie qui a proposé treize (13) indicateurs devant permettre de mesurer les efforts déployés dans le cadre de la mise en œuvre des Politiques Nationales de la Protection de l'Environnement, Forestière dans le contexte de la réduction de la pauvreté.

Seulement, les indicateurs finalement retenus pour le suivi évaluation du CSLP semblent peu pertinents pour mesurer la contribution de la prise en compte de la dimension environnementale dans le CSCRP. Et par conséquent, la dimension environnementale n'est pas suffisamment prise en compte dans les outils de planification et les mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du CSLP.

L'identification des indicateurs de l'environnement et de pauvreté repose essentiellement sur les statistiques produites par le système statistique national.

Le vocable « indicateur » utilisé d'une façon générale peut recouvrir plusieurs significations. Le sens du mot « indicateur » peut varier selon le contexte dans lequel il est employé. Il est couramment utilisé dans le domaine des renseignements, en technique, comme instrument servant à fournir des indications utiles à la conduite d'une machine ou d'un appareil (indicateur de vitesse, de pression, d'altitude ...); en économie comme, élément significatif particulièrement important d'une situation économique et sociale qui permet d'établir des prévisions d'évolution (indicateurs socioéconomiques).

Dans ce dernier cas (celui qui intéresse le présent rapport), les indicateurs ont pour but d'exprimer par un chiffre aisément compréhensible une caractéristique significative de l'économie ou de la société.

Ils servent de points de repère pour mesurer un niveau de développement (économique ou social), pour suivre leurs évolutions c'est-à-dire, comparer une période à une autre, ou un pays à un ou plusieurs autres.

Les indicateurs socioéconomiques sont exprimés le plus souvent sous la forme d'une proportion (un pourcentage), c'est à -dire d'un rapport entre deux grandeurs, ou d'un taux de croissance tel qu'un taux annuel moyen (taux géométrique). Un indicateur doit être facilement compréhensible pour les non-spécialistes, et avoir une signification aussi claire que possible. Généralement les spécialistes s'accordent sur les critères suivants quant au choix des indicateurs :

- Pertinence conceptuelle ;
- Rigueur méthodologique ;
- Disponibilité des données ;
- Faisabilité technique ;
- Pouvoir explicatif ;
- Comparabilité internationale ;
- Facilité d'interprétation.

Les pouvoirs publics, les responsables des organisations de la société civile ainsi que les représentants des organismes d'aide et de coopération ont besoin d'informations afin de suivre et mesurer l'efficacité et l'efficience des activités entreprises vis-à-vis des objectifs visés, et d'analyser l'impact de l'ensemble des activités sur le niveau et la profondeur de la pauvreté à différents niveaux (national, régional, local, par genre, par catégorie socioprofessionnelle, etc.).

1.2. Objectifs - Résultats attendus

L'objectif général visé par cette étude est d'identifier les indicateurs environnementaux les plus pertinents et les plus opérationnels en rapport avec la réduction de la pauvreté et les indicateurs pauvreté- environnement pour le suivi et l'évaluation du CSCRП et les autres politiques et stratégies sectorielles et des plans locaux de développement. Le CSCRП étant admis comme le cadre fédérateur de référence des politiques et stratégies de développement du Mali à moyen terme.

Au cours de l'étude, une attention particulière sera portée à la capitalisation et au renforcement des nombreux travaux, initiatives et études existantes et en cours sur les indicateurs du développement au Mali (indicateurs socio-économique et sectoriels). Il consiste également à apporter les contours et les éléments essentiels du système minimal de production de données sur l'environnement et la pauvreté pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du CSLP concernant la dimension environnementale. A cette fin, tel qu'indiqué dans les termes de référence, les objectifs spécifiques suivants sont poursuivis :

- réfléchir sur la mise en place d'un système minimal et harmonisé de rassemblement, collecte et si nécessaire production de données sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles en relation avec la pauvreté pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du CSLP concernant la dimension environnementale ;
- réfléchir à la mise en place de mécanismes de rassemblement, collecte et –si nécessaire production de données relative au suivi des indicateurs de performance ;
- identifier et définir des indicateurs pertinents et représentatifs non seulement du suivi de l'impact des politiques et stratégies sectorielles mais aussi des indicateurs liés au plan d'action du CSCRП pour son suivi à court et à moyen termes ;
- d'améliorer le système de suivi évaluation existant et de proposer une stratégie de développement d'un système plus adapté (y compris l'élaboration des indicateurs P/E).

Les résultats attendus de l'étude sont :

- la production d'un rapport technique et d'une note synthétique destinée aux destinataires décrivant les contours et éléments essentiels à la mise en place d'un système de suivi évaluation efficace des progrès réalisés dans la mise en œuvre du CSCRП concernant la dimension environnementale. Ce rapport inclura des propositions d'amélioration du système existant avec une liste minimale d'indicateurs de performance ;
- la conduite d'un atelier de validation de l'étude.

1.3. Méthodologie

Le cadre de travail repose sur une approche consistant à identifier les dimensions de la pauvreté à partir de l'analyse documentaire des plans et programmes sectoriels de développement (Profil environnemental, Etat de l'environnement, Cellules de Planification et de Statistiques (CPS), Secrétariat Technique Permanent (STP), Agriculture, Pêche, Mines, Energie, etc.). Par la suite, les déterminants environnementaux relatifs à chacune des dimensions de la pauvreté sont proposés sur la base de la littérature existante comme il est signalé plus haut.

Le travail procède ensuite à l'élaboration des indicateurs spécifiques en croisant chaque déterminant environnemental lié à la dimension de la pauvreté correspondante (Figure 1). L'étape suivante consiste à évaluer les indicateurs par rapport aux systèmes d'information existants en vue de s'assurer de leur pertinence et opérationnalité. Enfin, l'étude propose un cadre institutionnel de pilotage pour la mise en œuvre et le suivi des indicateurs Pauvreté/Environnement.

Le démarrage de l'étude a débuté par les rencontres avec toutes les parties prenantes à la présente initiative du PNUD/PNUJ le Mardi 07 au Mardi 14 octobre 2008 à Bamako. Par la suite, le Consultant national a poursuivi les rencontres avec les acteurs impliqués directement et/ou indirectement dans le projet.

Par ailleurs, une séance d'information et de cadrage du travail a été organisée le vendredi 10 octobre dans la salle de conférence du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA) et présidée par le Conseiller Technique de Monsieur le Ministre dudit Ministère.

2. ELABORATION DES INDICATEURS D'ENVIRONNEMENT ET DE PAUVRETE

2.1. Hypothèses de travail

Pour atteindre l'objectif général qui est de contribuer à l'identification des indicateurs de P/E pour le suivi permanent du CSLP- deuxième génération, deux volets sont nécessaires, à savoir :

- volet 1: Critères de sélection des indicateurs dans le cadre du suivi de la pauvreté;
- volet 2: Critères de sélection des indicateurs dans le cadre du suivi des politiques sectorielles, en relation avec la protection de l'environnement.

Volet 1: Critères de sélection des indicateurs dans le cadre du suivi de la pauvreté

a) Pertinence

L'hypothèse de départ est que la pauvreté a d'abord un visage humain et qu'elle a de multiples facettes, c'est-à-dire qu'elle est multidimensionnelle. Le CSLP du Mali le reconnaît très bien : "la pauvreté est un phénomène multidimensionnel pour lequel il n'y a pas de consensus sur une définition ou un concept unique¹". Il y a en effet maintenant un large consensus international sur la multidimensionnalité de la pauvreté, mais forcément, au plan conceptuel, il est difficile d'arriver à une formulation unique, et ce n'est pas absolument nécessaire. Le parcours de la littérature montre cependant que les dimensions mentionnées sont souvent à peu près les mêmes.

A des fins opérationnelles et de priorisation dans les nombreux travaux de suivi, il paraît utile de prendre une formulation provisoire sans s'attarder sur les bases conceptuelles, formulation qui semble légitime et acceptable compte tenu de ce que l'on trouve comme référence à différentes dimensions de la pauvreté en diverses parties du CSLP.

La définition qui est adoptée du concept de pauvreté est la suivante :

La pauvreté se définit comme un manque de capacité des individus, ménages, ou collectivités locales à satisfaire leurs besoins fondamentaux dans les dimensions suivantes²:

- revenu ;
- éducation ;
- santé ;
- nutrition/alimentation ;
- eau/assainissement ;
- emploi/travail ;
- habitat (cadre de vie) ;
- accès aux actifs productifs ;
- accès aux marchés ;
- participation sociale.

A l'analyse de ces dimensions telles que perçues par le Mali, il est loisible de choisir huit (8) dimensions de la pauvreté qui serviront de base à la recherche des liens avec les déterminants liés à l'environnement. En effet, l'on peut regrouper l'aspect «eau/assainissement» dans une dimension qui est celle liée aux besoins essentiels que sont la santé, la nutrition et le cadre de vie. De même, la dimension «accès aux actifs productifs et accès aux marchés» seront intégrées dans une dimension qui est celle du «revenu et du pouvoir d'achat» qui permet d'assurer la consommation des populations.

Sur cette base sont proposées les huit (8) dimensions ci-dessous :

- Revenu et Pouvoir d'achat
- Santé
- Education
- Logement
- Emploi
- Alimentation
- Vulnérabilité
- Participation à la prise de décision

Sous l'angle humain, un indicateur de pauvreté doit être significatif et éventuellement observable au niveau "individu", "ménage" ou tout au moins "collectivité locale". Il doit permettre de classer ces entités démographiques en plus ou moins pauvres, dans l'une des dimensions ci-dessus. Ainsi, il sera cherché d'abord à reconnaître un indicateur comme étant de pauvreté humaine³ s'il satisfait aux deux critères suivants :

- à quelle dimension de la pauvreté humaine appartient en priorité l'indicateur analysé?
- l'indicateur a-t-il la propriété d'être observable et significatif au niveau "individu", "ménage" ou tout au moins "collectivité locale"?

Il est ainsi évident qu'une attention privilégiée, mais non exclusive, est portée sur des indicateurs de type "micro", par rapport à des indicateurs de type "macro".

² Ces dimensions et la mise en évidence de l'aspect "micro" ne sont pas arbitraires. Elles sont le résultat, entre autres, d'un effort de classification des indicateurs de pauvreté poursuivi depuis plusieurs années au sein du réseau MIMAP du CRDI, réseau de chercheurs qui contribue à développer des systèmes légers de suivi de la pauvreté en plusieurs pays d'Asie et d'Afrique.

³ Il doit être bien compris qu'il ne s'agit nullement d'interférer avec la définition de l'indice agrégé de pauvreté humaine du PNUD.

Afin de bien faire ressortir que la définition opérationnelle proposée ci-dessus est entièrement compatible avec la conception de la pauvreté indiquée dans le CSLP, il convient de mentionner que les trois formes de pauvreté que l'on y décrit⁴, pauvreté de conditions de vie, pauvreté de revenu, pauvreté de potentialité, recouvrent explicitement au moins 7 des 10 dimensions ci-dessus : revenu, éducation, santé, nutrition/alimentation, emploi/travail, habitat/cadre de vie (logement), accès aux actifs productifs (terre, équipements, crédit).

Il n'y manque que "eau/assainissement", mais c'est l'un des volets importants de l'axe 2, "accès aux marchés", mais tout se retrouve dans le volet "développement des infrastructures de base " de l'axe 1, et "participation sociale", qui constitue par ailleurs l'un des volets de l'axe 2.

Concrètement, cette composante de la méthodologie se traduira d'abord par une classification des indicateurs dans les six dimensions de pauvreté humaine selon qu'ils peuvent être reconnus ou non comme indicateurs de pauvreté humaine, d'après les deux critères ci-dessous.

La pertinence de l'indicateur se base sur les critères suivants :

- Représente une des 08 dimensions de la pauvreté ;
- Significatif et observable au niveau "micro" (individu, ménage, collectivité locale) ;
- Significatif selon le genre;
- Niveau selon la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- Degré d'appropriation nationale (indicateur léger ou lourd) ;
- Degré de sensibilité ;
- Représente un indicateur OMD ;
- Représente un objectif OMD ;
- Degré informatif sur la pauvreté humaine multidimensionnelle.

b) Opérationnalité

Dans cette même grille, on trouve les six critères suivants pour évaluer le degré d'opérationnalité de l'indicateur :

- Disponibilité ;
- Fiabilité de la méthode de mesure ;
- Qualification du personnel de collecte ;
- Clarté et stabilité de la définition ;
- Possibilité de désagrégation régionale ;
- Possibilité de désagrégation selon le milieu de résidence.

Certains critères méritent d'être explicites, ce sont les critères 4, 5, 9 et 10.

- Critère 4 (niveau selon la GAR) :

Au Mali, comme dans tous les autres pays concernés par l'Initiative PPTE, la gestion axée sur les résultats constitue l'un des cinq principes qui sous-tendent le CSLP. « La GAR⁵ est une stratégie ou méthode de gestion appliquée par une organisation pour veiller à ce que ses procédures, produits et services contribuent à la réalisation de « résultats » clairement définis. L'approche GAR est au cœur de la récente tendance internationale entourant la gestion des institutions et du lien public.

⁴ République du Mali, CSLP final, 29 mai 2002, définition de la pauvreté, p.11.

⁵ Cabinet Conseil Universalis (Montréal): La Gestion axée sur les résultats, Atelier de formation de base à l'intention des représentants des pays du PARSEP, Niamey, 15-18 février 2005.

Elle force l'administration, la bureaucratie à se libérer de son obsession à l'égard des procédures en faveur d'une perspective plus large admettant des considérations de l'aboutissement éventuel de ses interventions ou gestes publics ainsi que leur impact sur la population desservie. La nature de la GAR est très constructive et affecte tous les niveaux de hiérarchie, et grâce à son mode participatif, entraîne dans son rouage la population bénéficiaire. La GAR est une philosophie, une approche, une méthode d'analyse et un mode de gestion. Elle est aussi une nouvelle culture. Elle vise à injecter une certaine mentalité axée sur l'atteinte des objectifs, une orientation de résultats ».

Les indicateurs retenus classés selon les résultats : extrants ou produits par la réalisation des activités, elles même résultant des intrants (ressources mises en œuvre par les politiques / programmes / projets), « effets» (« output » : résultats directs des actions) et « impact » (« outcome»: résultats en termes de développement ; ici réduction de la pauvreté). Si par exemple, les pouvoirs publics se fixent pour objectif d'améliorer la couverture en eau potable, ils pourraient mettre en œuvre un programme de construction de points d'eau. Le nombre de points d'eau construits en serait l'extrant. Le programme aurait pour incidence l'utilisation et l'entretien des nouveaux points d'eau, et le taux de fonctionnement et d'utilisation de ceux-ci serait l'indicateur de résultat (effet), et la proportion de la population ayant accès à l'eau potable, l'indicateur d'impact.

- **critère 5 (degré d'appropriation nationale, indicateur léger ou lourd) :**

Pour ce qui est du caractère léger ou lourd (financièrement) de l'indicateur mesuré, on utilisera une échelle d'évaluation de 1 (très léger) à 5 (très lourd) pour exprimer à quel point on croit que cet indicateur pourrait, à court ou moyen terme, être régulièrement produit par l'administration, avec les ressources du budget général. C'est ce qui est appelé le degré d'appropriation nationale. En exprimant ce jugement, il devra être tenu compte de la méthode usuelle de collecte de l'indicateur, à savoir essentiellement si l'indicateur est obtenu par la voie des statistiques courantes ou par voie d'enquêtes, et dans ce dernier cas, enquêtes légères ou lourdes.

- **critère 9 (degré informatif sur la pauvreté humaine multidimensionnelle) :**

Ce critère cherche à répondre à une préoccupation spécifique de la Cellule CSLP. L'idée qui y est recherchée est la suivante : compte tenu de l'ensemble des interventions requises pour faire "bouger" cet indicateur de façon significative, à quel point cet indicateur reflète-t-il à lui seul le niveau d'effort accompli dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté ?

- **critère 10 (Disponibilité au 31 mars) :**

Jusqu'à présent, il convient de garder présent à l'esprit que les indicateurs doivent en priorité alimenter le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du CSLP, lequel rapport doit être disponible au troisième trimestre (**juin**), afin de pouvoir servir au processus de budgétisation de l'année suivante. Il faut donc que l'indicateur soit disponible vers la fin mars, avec une période de référence qui porterait sur l'année de calendrier précédente. En regard de la structure la plus appropriée pour la production de l'indicateur, selon son mandat et son niveau d'opérationnalité, il faudra vérifier si l'indicateur peut être produit le **31 mars** au plus tard. Cette condition de disponibilité s'applique quelle que soit la périodicité envisagée pour l'indicateur.

 **Volet 2: Critères de sélection des indicateurs sous l'approche environnementale**

Il convient, avant toute chose, de définir le mot environnement en vue de partager toutes les notions qui en découlent. En effet, la problématique de l'intégration des questions environnementales dans le CSLP a mis en évidence que la première génération du CSLP n'a pas pris suffisamment en compte ce secteur qui, de par sa nature, revêt un caractère transversal et multisectoriel. En effet, l'environnement se définit comme « L'ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques et des facteurs socio-économiques, moraux et intellectuels susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme sur le développement du milieu, des êtres vivants et des activités humaines.

Dans un sens plus large, cette définition recouvre plusieurs dimensions de l'environnement qui sont i) sa dimension socio-culturelle, ii) sa dimension économique, et, iii) sa dimension écologique.

Dimension écologique

La dimension écologique se rapporte aux milieux naturels et artificialisés (transformés par l'homme). Ces milieux constituent des systèmes écologiques ou écosystèmes. L'écosystème regroupe à la fois les êtres vivants et le milieu dans lequel ils vivent de même que les interactions réciproques entre le milieu et les êtres vivants. L'on distingue alors écosystèmes naturels que sont l'air, l'eau, le sol, les animaux et les végétaux. Cet ensemble constitue les ressources naturelles vivantes et non vivantes.

La dimension socio-culturelle

Cette dimension regroupe l'ensemble des activités de l'homme liées à sa santé, son éducation, ses coutumes, ses traditions, son logement, son emploi.

Dimension économique

Se rapporte à l'exploitation des ressources vivantes et non vivantes pour la satisfaction des besoins de l'Homme. Pour ce faire, les êtres humains ont aménagé les milieux naturels en écosystèmes aménagés ou artificialisés (écosystèmes urbains, écosystèmes industriels et écosystèmes agricoles et pastoraux).

Ces trois dimensions recouvrent la nature holistique, systémique et donc globale de la notion d'environnement. Il est donc loisible de se rendre compte que le concept « environnement » est le plus souvent limité à sa dimension écologique, et donc ressources naturelles. Ceci n'est donc pas le cas comme cela vient d'être démontré plus haut. Ces confusions sont à l'évidence, une des raisons qui ont entraîné des choix inappropriés des indicateurs dans le CSLP.

Fort de tout ce qui précède, l'aspect environnemental, dans son sens *sensu lato*, sera intégré à l'élaboration des indicateurs recherchés par le choix de critères appropriés. Cette intégration se fera à travers les déterminants liés à l'environnement. Ces déterminants environnementaux sont conçus à partir des enjeux environnementaux découlant de la synthèse opérée dans le document sur le Profil environnemental du Mali (Commission Européenne, 2006). Ces enjeux sont énoncés ci-dessous :

- La croissance démographique ;
- La pauvreté ;
- L'exode rural ;
- La déforestation ;
- L'agriculture non adaptée et l'extension des zones agricoles ;
- Le surpâturage ;
- Les feux de brousse ;
- La dégradation des sols ;
- L'ensablement des fleuves ;
- Les sécheresses récurrentes et l'aridité croissante du climat ;
- La surexploitation des ressources en eau ;
- La pollution de l'eau ;
- La pollution de l'air ;
- La mauvaise gestion des déchets solides ;
- Le braconnage ;
- La pêche abusive.

A l'analyse de ces enjeux environnementaux, l'on peut les classer comme éléments de **la dégradation de la base des ressources naturelles** (déforestation, agriculture non adaptée et extension des zones agricoles, surpâturage, feux de brousse, dégradation des sols), **la mauvaise gestion de l'eau et les problèmes liés à**

l'assainissement (pollution de l'eau, mauvaise gestion des déchets solides), le problème *particulier de la pollution de l'air, la fragilité écologique et les catastrophes naturelles* (ensablement des fleuves, sécheresses récurrentes et l'aridité croissante du climat) et enfin *l'accès à l'information en matière d'environnement* pour tous les enjeux identifiés.

Ces six (6) éléments représentent les déterminants environnementaux qui seront ainsi liés aux différentes dimensions de la pauvreté.

Les critères identifiés pour la sélection et l'élaboration des indicateurs environnementaux sont :

a) Pertinence

- validité ;
- pertinence politique ;
- contextualisation ;
- sensibilité aux changements ;
- facilité d'utilisation ;
- CSCR, OMD, GAR, politiques environnementales, plans.... ;
- degré d'appropriation nationale (indicateur léger ou lourd) ;
- degré informatif sur la pauvreté humaine multidimensionnelle.

b) degré d'opérationnalité

Dans cette même grille, on trouve les 5 critères suivants pour évaluer le degré d'opérationnalité de l'indicateur :

- solidité analytique ;
- mesurabilité ;
- fiabilité ;
- coûts modérés/disponibilité ;
- comparabilité ;
- qualification du personnel de collecte.

Dans le cadre de cette étude, la faisabilité de la mise en œuvre du suivi des indicateurs précédemment sélectionnés sera appréciée à travers une grille d'évaluation constituée des éléments suivants :

- La mesurabilité des données : il n'y a pas de contraintes techniques, ni de difficultés majeures qui empêchent d'effectuer les mesures souhaitées ;
- La disponibilité des données : les données existent et peuvent être collectées ;
- L'accessibilité : les données sont effectivement collectées et peuvent être fournies dans des délais et à des coûts acceptables pour les utilisateurs ;
- La fiabilité des données : la qualité (pression et exhaustivité) n'est pas mise en défaut par les utilisateurs.

La méthode d'évaluation consiste donc fondamentalement à vérifier, au niveau des sources de données, la satisfaction ou non des critères (mesurabilité, disponibilité, fiabilité et accessibilité) pour chaque indicateur ou groupe d'indicateurs. Dans chaque thématique/domaine, l'évaluation commence par une brève description des données collectées et des principales contraintes des systèmes d'information existants, puis expose la matrice d'évaluation et ensuite déduit le résultat d'évaluation.

La phase d'identification des indicateurs environnementaux est axée sur la recherche et un diagnostic des paramètres évolutifs des ressources naturelles. A ce niveau, la phase d'identification est compensatoire à l'étude des documents de politiques environnementales nationales. Cependant, nous pouvons tester certains indicateurs environnementaux comme pertinents au regard des thématiques environnementales et des domaines et/ou des axes prioritaires dont ils découlent. Ces indicateurs sont nombreux du fait que le Mali est

un pays qui couvre plusieurs écosystèmes et doit faire face à de multiples enjeux environnementaux liés à l'axe stratégique de développement économique (mines, pêche, agriculture, élevage).

Bien entendu, dans ce contexte, tous les indicateurs identifiés à ce stade-ci ne peuvent être suivis. Toute fois, il est important dans la démarche de l'étude de s'appuyer sur une large base d'informations potentielles, à travers une liste d'indicateurs Pauvreté- Environnement étroitement liés aux thématiques prioritaires du Mali.

Dans l'état actuel des choses, et selon diverses études réalisées au cours des dernières années (ECOWAS 2006 ; Commission Européenne, 2006), le socle des indicateurs environnementaux proposés par les Nations Unies (22 indicateurs dont ceux des OMD) ne sont renseignés qu'à moins de 50 % et l'information lorsqu'elle existe remonte à 5 à 10 ans (voire plus). A ce stade, proposer des indicateurs repose donc en partie sur des hypothèses de bon fonctionnement et de mise en place effective des ressources affectées aux structures productrices. La conséquence en terme d'indicateurs est bien sûr le fait que, pratiquement, les seuls indicateurs vraiment « renseignables » sont des indicateurs de réalisation comme ceux utilisés actuellement dans le CSCR.

2.2. Analyse des politiques sectorielles

2.2.1. Bref rappel du CSLP et du CSCR (CSLP II)

Le défi auquel le Mali est confronté est la création de richesses à travers une croissance forte et soutenue en vue de redistribuer la richesse pour le bien-être des populations. En effet, une croissance forte de 7% devra être obtenue par an par la génération de richesses et la création d'emplois à travers les secteurs porteurs que sont les productions rurales (agriculture, élevage, pêche, agroforesterie, fruits et légumes), le secteur des mines et de l'énergie et celui des biens et services (commerce, tourisme, culture et NTIC).

Pour relever ce défi, le Mali devra i) *maîtriser la croissance démographique*, et assurer la redistribution de la richesse en vue de réduire les inégalités d'accès aux services sociaux de base, ii) *améliorer le fonctionnement de l'administration publique* par des réformes institutionnelles telles que la décentralisation et la déconcentration, la gouvernance démocratique (démocratie, lutte contre la corruption, construction de l'état de droit), la gouvernance économique (microfinance et secteur privé), et l'amélioration du secteur social (éducation, santé, eau potable, formation, emploi et lutte contre le VIH-SIDA), iii) *décentraliser l'action publique vers le niveau local* en procédant au développement territorial, à l'aménagement du territoire afin de permettre la mise en valeur des potentialités économiques, humaines et environnementales existantes, à l'atténuation des contraintes et déséquilibres territoriaux et la dynamisation des économies locales, iv) et enfin, *mettre en cohérence les stratégies nationales (Etat) avec les priorités locales (Collectivités territoriales)* par l'amélioration des conditions de production dans les zones rurales, la création de pôles de développement attractifs et l'atténuation de l'exode rural des jeunes.

Mais ces attentes se sont soldées par le faible niveau de réduction de la Pauvreté constaté par l'insuffisance du taux de croissance, la répartition inégale des fruits de la croissance, le faible niveau d'accès aux services sociaux de base et la faible maîtrise de la croissance démographique.

Face à cette situation, une nouvelle génération de cadre de lutte contre la pauvreté a vu le jour, à savoir le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui s'est donné pour **objectif global d'impulser une croissance forte et soutenue (environ 7% par an) et de réduire, de manière significative, la pauvreté en portant une attention particulière sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réformes du secteur public (consolidation de la bonne gouvernance politique et économique) qui s'appuiera sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives du secteur privé.**

De manière spécifique, le CSCRP vise à i) *accélérer la croissance économique à travers notamment le développement des filières de productions rurales et minières, et, ii) l'amélioration du bien-être des populations à travers la poursuite des efforts entrepris dans les secteurs sociaux et leur renforcement grâce aux réformes liées à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).*

Pour atteindre ces objectifs, le CSCRP propose trois orientations stratégiques qui sont, i) le développement des infrastructures et du secteur productif, ii) la poursuite et la consolidation des réformes structurelles, et enfin, iii) le renforcement du secteur social.

2.2.2. Analyse des domaines d'interventions prioritaires adoptés dans le CSCRP

Sécurité alimentaire et développement rural

Cet axe énonce la protection et la sauvegarde de l'environnement comme défi à relever pour le développement rural même si cela n'apparaît pas aussi clairement dans le cas de la sécurité alimentaire. De plus, toutes les actions identifiées pour la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui s'est ajoutée au Schéma Directeur pour le Développement Rural (SDDR) ont des impacts non négligeables sur l'environnement et les ressources naturelles (Développement des filières de production agricole, pastorale, piscicole et forestière).

Il est aussi mentionné dans cet axe que la croissance du secteur rural mettra l'accent sur « le développement des céréales sèches, du riz, du coton, des fruits et légumes et enfin du bétail-viande ». Une des forces de la stratégie repose sur la mention faite en matière de maîtrise de l'eau et de meilleure gestion des ressources naturelles (notamment des sols) pour minimiser la vulnérabilité aux aléas climatiques. Tous ces énoncés doivent être traduits de manière concrète par des actions vigoureuses et raison des impacts négatifs du développement agricole sur l'environnement et les ressources naturelles. En effet, la production de céréales, par exemple, permet de satisfaire les besoins alimentaires. Mais, sa production peut se faire au détriment de l'environnement, en provoquant, notamment, une érosion des sols et une diminution des réserves en eau.

Mines

Ce secteur constitue véritablement un élément moteur de l'économie constituant le premier produit d'exportation et la deuxième source d'entrée de devises pour le Mali. Mais, les défis à relever ici portent sur i) la sauvegarde de l'environnement et sa restauration dans les zones d'exploitation de l'or, ii) la protection des populations et des animaux vivant dans les zones de mines d'or en exploitation comme cela est mentionné dans le CSCRP. La stratégie proposée en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles, repose sur la « gestion de l'environnement pour minimiser les impacts négatifs sur les populations et le milieu écologique ». Cet énoncé devra se traduire en terme d'utilisation de l'EIE comme outil de gestion de l'Environnement.

Energies

Les besoins sont mentionnés pour cet axe important de soutien à la croissance. Mais, en ce qui concerne les défis identifiés, il n'est pas fait mention, de manière explicite, ni des défis en matière de dégradation de l'environnement, ni de stratégies tendant à sa protection.

Transports

Le principal défi du secteur apparaît clairement dans le CSCRP, à savoir, l'opérationnalisation de l'unité environnementale des projets routiers. La stratégie relative à l'assainissement et à la modernisation du parc de véhicules de transports publics procède de la volonté des pouvoirs publics de prendre en compte la protection de la santé des populations contre les pollutions par les gaz des véhicules.

Décentralisation et déconcentration

Ces éléments essentiels de l'axe relatif à la consolidation de la réforme des administrations publiques fait effectivement mention de la volonté de développer les potentialités et les ressources locales, dans le respect de l'environnement, toutes choses qui participent à l'objectif d'un développement humain équilibré et durable

du pays. En matière d'impact de cet axe, sur la protection de l'environnement, l'on peut estimer que cela peut être résolue à travers le renforcement des capacités des élus et des techniciens locaux en matière d'intégration de l'environnement dans le développement économique et social impliquant tous les acteurs (administration, population, ONG, opérateurs économiques, etc.).

Le renforcement du secteur social

Cet axe repose sur, i) la création et la promotion d'emplois durables, ii) le développement de l'accès aux services sociaux de base, et, iii) la lutte contre le VIH/SIDA. La force de cet axe réside dans l'énoncé sur la prise en compte de la problématique environnementale, de la politique d'aménagement du territoire, de la maîtrise de l'accroissement démographique avec un paidoyer auprès des décideurs politiques et des leaders d'opinion et enfin, la problématique des importants flux migratoires externes et internes.

Environnement et ressources naturelles

Les principaux documents de politique ou de plan d'action dans le domaine de l'environnement sont :

- La Politique Nationale de protection de l'environnement (1998) ;
- La Plan d'action national d'action environnementale (et ses 9 programmes) ;
- La stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (mars 2000) ;
- Le plan d'action national relatif aux zones humides ;
- Le plan national d'accès à l'eau ;
- La politique nationale forestière ;
- La politique nationale de l'Energie.

L'analyse de ces documents est relativement difficile, la cohérence entre les objectifs, les résultats attendus n'étant pas évidente. Seule la stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable dispose d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) qui rend l'approche du secteur relativement aisée : les objectifs sont clairs, les résultats sont précis et les cibles indiquées. Pour les autres secteurs, il sera beaucoup fait appel à une étude de synthèse réalisée en 2006 par la Commission Européenne sur le Profil Environnemental du pays.

➤ *Le sous-secteur eau et assainissement*

Ce sous secteur ne couvre que les aspects eau potable et traitement des eaux, les aspects d'hydraulique agricole et de ressource en eaux sont gérés par l'Agriculture. Grâce à l'élaboration du CDMT, on dispose pour ce sous secteur d'une matrice complète qui fait ressortir les objectifs, les résultats attendus, la stratégie et les actions.

➤ *Le sous-secteur ressources naturelles*

Ce sous secteur inclut bien sûr les aspects ressources naturelles *stricto sensu* mais aussi les aspects pollutions qui, bien que pouvant se définir comme un sous secteur à part, présente les mêmes caractéristiques que le sous secteur ressources naturelles

A la lecture de la revue 2007 du CSLP, ce sous secteur (par ailleurs très vaste) tente actuellement de définir des stratégies, en dehors du plan d'action sur les zones humides et la gestion du fleuve Niger, les autres dimensions (forêts, sols, ...) ne disposent pas de cadre d'intervention bien précis. Les actions notées concernent essentiellement la poursuite des transferts de compétence entre l'Etat et les collectivités locales en matière de gestion environnementale et le renforcement de la prise en compte des problèmes environnementaux dans les actions sectorielles (Etudes d'Impact Environnemental).

Donc contrairement à d'autres secteurs sur lesquels l'implication gouvernementale est très forte en terme de financement et d'input, son implication sur la gestion des ressources naturelles va de plus en plus se limiter aux aspects législatifs et réglementaires et sur le respect de ceux-ci : il n'existera donc que difficilement un lien direct et logique entre un programme d'action et des réalisations sur le terrain. Les seuls éléments

mesurables de la politique sont donc constitués des textes, du soin apporté à leur diffusion, des contrôles éventuellement effectués (respect de la mise en œuvre des EIE et du cahier des charges, suivi des aspects juridiques comme les plaintes ou les conflits environnementaux).

Du côté de l'information, le STP/CIGQE poursuit l'élaboration d'une base de données qui contient potentiellement l'ensemble des indicateurs usuels concernant ce sous secteur (ainsi d'ailleurs que de nombreux autres) mais dont la plupart, faute d'informations, ne sont pas renseignés. Par ailleurs, des rapports nationaux sur l'état de l'environnement sont réalisés par le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement.

Par ailleurs, il vient d'être créé récemment une CPS/Environnement dont les fonctions ne sont pas encore strictement définies. L'on peut penser que la répartition des tâches entre cette CPS et le STP/CIGQE sera de la nature suivante :

- La CPS chargée du suivi de la mise en œuvre des actions envisagées
- Le STP chargé du suivi des pressions et de l'état des ressources, avec vocation d'observatoire.

2.2.3. Les indicateurs environnementaux

Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté mettra en œuvre un certain nombre de programmes et projets qui vont être exécutés dans le milieu environnant. Il est donc à craindre que ces initiatives aient plus ou moins des effets délétères sur les différentes composantes de l'environnement. Face à cette situation de la dégradation de l'environnement, il est nécessaire de collecter les informations sur l'état de l'environnement et de les traduire dans une forme qui soit compréhensible afin de faciliter la prise de décision, c'est-à-dire en indicateurs environnementaux.

Un certain nombre de cadres analytiques peut être utilisé pour mettre en évidence les indicateurs environnementaux. Il s'agit du Modèle Pression/Etat/Réponse. Il met en évidence les relations de cause (Pressions) à effet (Etat) d'un environnement donné et enfin les actions des individus et de la société (Réponses). Ce modèle sera utilisé pour mettre en évidence les différents indicateurs environnementaux d'autant plus qu'il a servi de base de travail pour le projet d'installation d'une architecture du système national de gestion de l'information environnementale au Mali.

Selon ce cadre analytique, les êtres humains exercent une pression sur l'environnement et cette pression suscite une modification de l'état ou des paramètres de l'environnement à laquelle la société réagit par des politiques et des programmes visant à prévenir, à atténuer ou réparer les dégâts environnementaux.

Indicateurs de pression

Ce sont les forces sous-jacentes telles que la croissance démographique, la consommation ou la pauvreté. Ces pressions sont considérées d'un point de vue de l'action politique, comme le point de départ pour s'attaquer aux problèmes environnementaux.

Indicateurs d'état

La notion d'état renvoie aux paramètres de l'environnement résultant des pressions indiquées ci-dessus, comme par exemple le niveau de pollution de l'air, la dégradation des terres ou le déboisement. L'état de l'environnement affectera, à son tour, la santé et le bien-être de l'homme de même que le tissu socio-économique.

Indicateurs de réponse

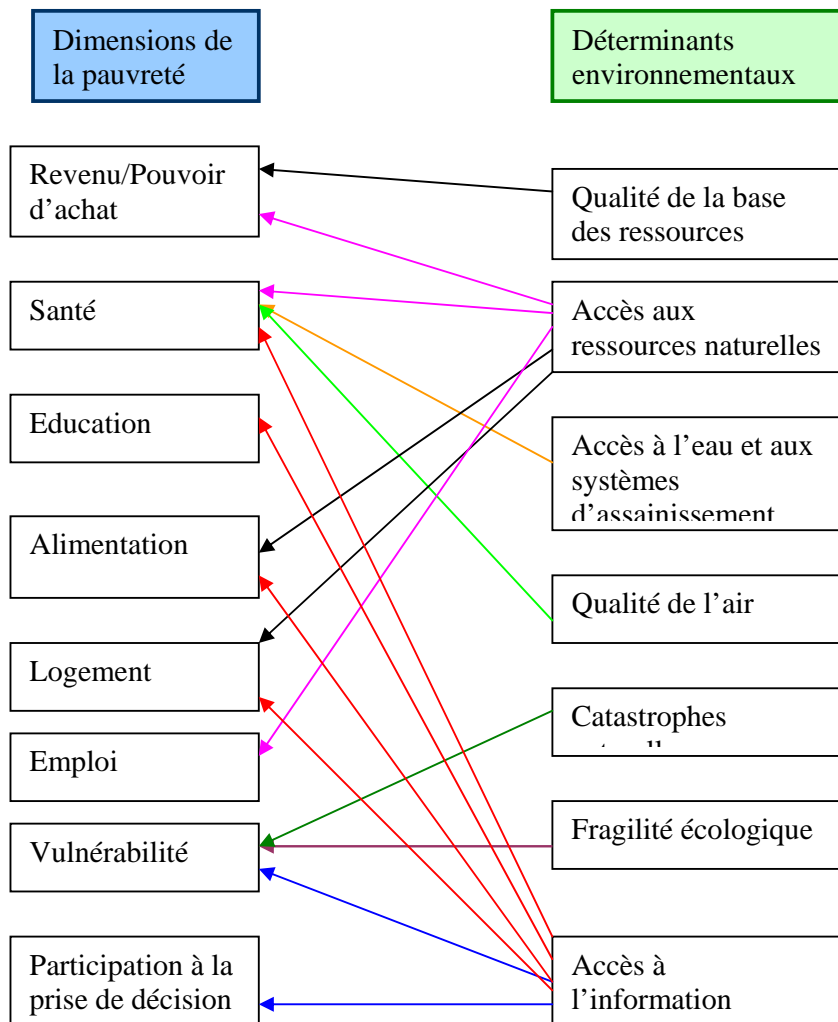
Le volet réponse du modèle PER correspond aux mesures prises par la société pour atténuer ou prévenir les impacts négatifs sur l'environnement, corriger les dégâts qu'il subit ou protéger les ressources naturelles. Les réponses peuvent comprendre des mesures réglementaires, des dépenses consacrées à l'action

environnementale ou à la recherche, les préférences de l'opinion publique et des consommateurs, les changements de stratégies de gestion et la fourniture d'informations sur l'environnement.

2.3. Mode de présentation des résultats

Le travail procède ensuite à l'élaboration des indicateurs spécifiques en croisant chaque déterminant environnemental lié à la dimension de la pauvreté correspondante (Figure 1).

Figure 1 : Liens entre dimensions de la pauvreté et déterminants environnementaux (Cas du Mali)



2.4. Analyse des liens entre Environnement et Pauvreté

Les liens sont mis en évidence en se référant au document sur le Profil Environnemental du Mali (Commission Européenne).

2.4.1. Revenu et Pouvoir d'achat

La base des ressources naturelles (sols, forêts, eaux) est transformée par les populations pauvres pour produire des biens en vue d'assurer leurs consommations par l'acquisition de revenus, ce qui améliore leur pouvoir d'achat. Ces déterminants environnementaux sont représentés par les terres agricoles, l'élevage, les ressources halieutiques, les ressources ligneuses et non ligneuses et la chasse.

La terre

L'économie malienne repose essentiellement sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) qui occupe 80 % de la population. Environ 37 % du territoire national, surtout dans le Sud, sont cultivés alors que le pâturage est pratiqué sur environ 79 % du territoire. Cette extension des zones cultivées, l'augmentation des cultures industrielles (notamment le riz et le coton) et le déplacement progressif de la zone pastorale vers le Sud, à cause du phénomène de désertification, amplifient fortement la pression sur les terres arables et les sols marginaux. Les estimations ont montré que la superficie des terres cultivées augmenterait en moyenne annuellement de 4,7 %. Cette pression se manifeste par la surexploitation des sols liée à la réduction de la zone de jachère et la durée des jachères, ainsi qu'à une concurrence croissante entre l'agriculture et le pâturage.

La surexploitation des sols se traduit par leur appauvrissement, leur érosion et leur ensablement progressifs. La perte moyenne annuelle des revenus agricoles due à l'érosion est estimée à 4.239 Fcfa/ha en zone sahélienne et s'élève jusqu'à 90.000 Fcfa/ha en zone soudanienne, selon les cultures et les pentes du terrain.

Le bois

Au Mali, le *bois-énergie* (bois de feu, charbon de bois) constitue la principale source d'énergie pour la cuisson des aliments et les besoins énergétiques secondaires, et contribue pour 90% dans le bilan énergétique national. Selon les estimations de l'An 2000, près de 7 millions de tonnes de bois-énergie en total équivalent bois sont prélevées du domaine forestier chaque année à des fins énergétiques. Ceci correspond à un *déboisement* de près de 600.000 ha équivalent au potentiel annuel de régénération. Comme la potentialité annuelle de régénération n'est pas toujours réalisée à 100%, la couverture végétale est marquée par une diminution réelle de la superficie boisée annuelle d'environ 100.000 ha. Cette tendance à la dégradation est amplifiée par l'aridité croissante, les prélèvements pour la consommation énergétique, la pharmacopée traditionnelle, les défrichements, le pâturage et les feux de brousse.

Après la sécheresse de 1974, l'approvisionnement en bois de feu est devenu problématique. Cette sécheresse a entraîné une détérioration de l'agriculture, et par conséquent une forte migration des populations vers les centres urbains.

Cette concentration des populations en milieu urbain créa alors une forte demande en bois-énergie.

Un secteur économique relativement dynamique s'est constitué en professionnalisant les activités d'exploitation, de transport et du commerce de bois-énergie. Ainsi, l'exploitation du bois-énergie est devenue la deuxième activité des paysans après l'agriculture, dans les zones d'approvisionnement des centres urbains s'étendant jusqu'à 200 km autour de Bamako et 150 km autour de Ségou. Il faut aussi signaler que les besoins en bois de service et d'œuvre sont satisfaits par de petites scieries et des commerçants disposant de moyens d'exploitation mécanisée mais dont l'activité se fait en dehors de toute forme de gestion durable.

Enfin, l'exploitation des *produits forestiers non ligneux* comme le néré, le karité et les fruits sauvages est importante en milieu rural. Ces produits sont vendus sur le marché local ou exportés vers les pays voisins.

Les recettes de ces produits vendus alimentent le revenu familial et servent à couvrir certains besoins financiers lors des périodes difficiles (sécheresse, soudure, etc.).

L'élevage

L'élevage, surtout extensif, traditionnel, souvent transhumant, sur les pâturages naturels est l'activité économique la plus importante après l'agriculture. Avec un cheptel estimé à 6.497.000 têtes de bovins et 16.045.000 d'ovins, et caprins, les besoins en fourrage dépassent largement la capacité des zones de production. Ce surpâturage provoque une diminution des couvertures végétales naturelles et favorise l'érosion et la dégradation des sols. C'est pourquoi, l'on observe au Mali une forte concentration autour des points d'eau et une concurrence croissante entre agriculture et élevage.

La dégradation des ressources végétales est également fortement amplifiée par les feux de brousse à tel point que les estimations des années 90 montrent que la superficie brûlée chaque année entre septembre et mars est d'environ 9.191.400 ha, soit 7,4% du territoire national.

La pêche

Le secteur de la pêche demeure un des piliers de l'économie nationale et représente environ 4,2% du PIB. Il regroupe près de 500.000 personnes, soit 7,2% de la population active et alimente le budget de l'Etat et des Collectivités locales (environ 90 milliards Fcfa par an). La pêche malienne est uniquement de type artisanal et est pratiquée sur tous les plans d'eau (fleuves, lacs, mares, barrages hydroélectriques et barrages agropastoraux, plaines inondables, etc). Le Mali est ainsi un grand producteur de poissons d'eau douce avec pour principales espèces pêchées les carpes et les capitaines. Le pays exporte en moyenne 5.600 tonnes par an de poissons fumés et séchés de façon traditionnelle vers les pays voisins. La pêche couvre globalement la demande intérieure estimée à 10,5 kg/an/habitant, contre 7,8 kg/an/habitant pour la viande.

Les ressources halieutiques sont menacées par la perte d'habitat dû à l'ensablement progressif des milieux aquatiques causé par l'érosion et la pollution d'origines diverses des eaux. Cela entraîne, notamment, la contamination des poissons, ressources alimentaires et pécuniaires importantes pour les communautés, et particulièrement les plus pauvres.

La chasse

Les Maliens ont une forte tradition de la chasse. La faune sauvage joue aussi un rôle important dans la vie socio-économique et culturelle. C'est un sous-secteur porteur et couvrant les domaines comme la pharmacopée, la sécurité alimentaire, le commerce et l'artisanat. La chasse rapporte près de 400 millions de Fcfa/an au budget de l'Etat par la vente des permis et les taxes sur les trophées.

L'absence de contrôles efficaces sur la chasse et la consommation/vente de son produit font que pratiquement toute la grande faune a aujourd'hui disparu du Mali. Malgré cette situation, le pays dispose encore de quelques zones naturelles relativement préservées de l'influence anthropique. Ce sont i) le Gourma qui abrite une population d'éléphants estimée à 350 individus, ii) le Delta intérieur du Niger pour les oiseaux aquatiques, iii) les fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents qui abritent encore des populations d'hippopotames, de crocodiles et surtout de lamantins, iv) la zone le long de la frontière guinéenne qui abrite la plus grande population de chimpanzés de l'Afrique de l'Ouest et une population résiduelle d'élands de Derby.

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
	Terres agricoles	Nature, quantité et coûts des engrais utilisés	Pression/Etat
		Nature, quantité et coûts des pesticides utilisés	Pression/Etat
		Evolution de la pluviométrie annuelle	Etat
	<i>Forêts</i>	Taux de déforestation (ha/an)	Pression/Etat
	<i>Elevage</i>	Evolution de la production (type, quantité et valeur monétaire)	Etat
		Pourcentage d'éleveurs par rapport aux actifs	Etat
		Proportion de formation végétale dégradée par le surpâturage	Pression
	<i>Pêche</i>	Evolution de la production halieutique (quantité et valeur monétaire)	Etat
		Pourcentage de pêcheurs par rapport aux actifs	Etat
	<i>Chasse</i>	Pourcentage de chasseurs par rapport aux actifs	Etat

2.4.2. Environnement et Besoins essentiels

Education

Le taux de scolarisation a augmenté sur la période 1991-2003 et atteint 67,7% en 2003. Mais, la proportion d'analphabètes, surtout en milieu rural et chez les femmes, est particulièrement élevée. Seulement 17% de la population âgée de 15 ans et plus savaient lire et comprendre un message écrit en 2001, huit femmes sur dix ne savaient ni lire ni écrire.

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
Education	<i>Accès à l'information en matière d'environnement</i>	Nombre de documents de vulgarisation diffusés par an (R)	Etat/Réponse
		Taux d'alphabétisation des adultes (R)	Etat/Réponse

Santé

Le taux de couverture sanitaire est de 43% dans un rayon de 5 km. Le taux de vaccination infantile est de 52% et la mortalité infantile de 122,2 pour mille. Le nombre d'habitants par médecin est de 16.000, l'espérance de vie à la naissance est seulement de 58 ans. Dans les centres urbains, une augmentation des maladies pulmonaires est constatée. A certains endroits, l'eau utilisée pour l'alimentation est polluée par des substances chimiques et bactériologiques provoquant des maladies hydriques (choléra, diarrhées,...).

L'accès à *l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement*, bien qu'en hausse, n'est pas encore satisfaisant. Selon les enquêtes effectuées, uniquement 15,7% à 55,3% de la population a accès à l'eau potable en milieu rural et entre 43,8% et 86,6% en milieu urbain. Dans les villes, les caniveaux sont généralement à ciel ouvert et reçoivent directement des eaux des fosses septiques. Les eaux d'égouts sont mal drainées et leur stagnation favorise le développement des parasites.

Par ailleurs, la combustion incomplète des *déchets solides ménagers*, à laquelle s'ajoutent les émanations du bois de chauffe, des usines et des véhicules à moteur (souvent vieillissants) dans les centres urbains, est à l'origine de la *pollution de l'air* environnant comme les particules solides (aérosols), le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les hydrocarbures. Cette pollution existe particulièrement à Bamako où les niveaux de pollution de l'air sont de plus en plus élevés et ont des conséquences sur la santé publique, avec l'augmentation des IRA (Infections Respiratoires Aiguës).

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
Santé	Eau et assainissement	Pourcentage de ménages sans accès à l'eau potable	Etat
		Pourcentage de ménages sans équipements d'assainissement	Etat
		Consommation d'eau per capita/jour (litres)	Etat
		Pourcentage d'eau traitée	Réponse
	Gestion des déchets solides	Pourcentage de ménages bénéficiant du ramassage des déchets	Réponse
		Fréquence du ramassage des déchets	Réponse
	Qualité de l'air	Evolution des concentrations de l'air ambiant en polluants atmosphériques	Etat

Habitat et cadre de vie

Généralement les populations occupent des parcelles d'habitation sans le moindre aménagement ou équipement de première nécessité comme, les ouvrages d'assainissement collectifs et les caniveaux, les collecteurs et le réseau d'égouts etc. Dans la plupart des centres urbains et à cause du manque de drainage, des dépressions se forment pendant l'hivernage, constituant des gîtes larvaires, sources de contamination. De plus, les *quartiers spontanés et non aménagés* constituent un handicap pour réaliser des opérations d'assainissement optimales et entravent même l'accès des véhicules de collecte des déchets.

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
Habitat et cadre de vie	Habitat informel	Pourcentage de logements informels pour 1000 habitants	Etat
	Habitat décent (taux de couverture)	Pourcentage de logements formels pour 1000 habitants	Etat
		Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (propriétaires ou locataires)	Réponse

Emploi

Le contexte défavorable des déterminants liés à la qualité de l'environnement est accentué par le manque d'emplois en milieu rural en raison de l'inexistence avérée d'entreprises artisanales et/ou industrielles. Le même problème se pose aussi en milieu urbain, avec en plus le chômage galopant. Les indicateurs environnementaux se réfèrent ici à l'évolution du nombre d'emplois créés pour les déterminants environnementaux tels que la production végétale, l'élevage, la pêche, l'industrie, les mines, l'énergie, l'écotourisme, l'artisanat, le sport et les NTIC.

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
Emploi	<i>Production végétale</i>	Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activités	Etat
	<i>Elevage</i> <i>Pêche</i> <i>Industrie</i> <i>Mines</i> <i>Energie</i> <i>Ecotourisme</i> <i>Artisanat</i> <i>Sport</i> <i>Culture</i> <i>NTIC</i>	Taux de chômage par secteur d'activités	Etat

NB : E= Etat, P=pression, R= réponse

2.4.3. Vulnérabilité et catastrophes naturelles

Cette dimension de la pauvreté est d'autant plus importante que ce sont les populations pauvres qui sont les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Au Mali, les risques de catastrophes naturelles tels que les *sécheresses, les inondations et le risque tectonique* constituent de réels problèmes surtout pour les populations défavorisées. En effet, les sécheresses des années 1974, 1980 et 1994 sont encore présentes dans les esprits et le problème fondamental de l'environnement au Mali est la désertification généralisée, résultante de pratiques d'exploitations irrationnelles des ressources naturelles, combinée aux effets de sécheresse qu'elle continue d'aggraver. Les inondations sont fréquentes chaque année. En 2003, les inondations ont tué 20 personnes, détruit 6052 habitations, inondé 12.000 ha de champs et détérioré des routes et des ponts. Les dégâts ont été estimés à 5,9 millions d'Euros, soit environ 4 milliards de Fcfa. Les principales causes des inondations sont dues à l'effet combiné i) de pluies exceptionnelles, ii) du débordement des cours d'eau, iii) à l'installation anarchique des populations dans les zones de servitude des cours d'eau, à la nature des matériaux de construction en grande partie en banco, iv) au non respect des normes de construction. Les *invasions acridiennes (criquets pèlerins)* sont relativement fréquentes et leur impact sur les plantations est important. Les risques tectoniques associés, d'une part, à la faille de N'Bouna sur la dorsale Nubio-soudanaise qui produit du méthane agissant sur la savane herbacée, et d'autre part, aux fumerolles émanant dans la région de Tombouctou (lac Faguibine). Enfin, Les risques de séisme sont latents avec quelques soubresauts de tremblement de terre en Guinée (1967) et ressentis dans le cercle de Kéniéba.

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
Vulnérabilité	<i>Sécheresse</i>	Evolution du nombre de personnes en situation de déficit alimentaire aigu	Etat
		Pourcentage de décès en fonction de la population de pauvres (Régions soumises à la sécheresse intense)	Etat
		Pourcentage de populations déplacées en fonction du nombre d'habitants des Régions soumises à la sécheresse intense	Etat
	<i>Inondations</i>	Pourcentage de victimes par rapport à la population du Mali	Etat
		Pourcentage de personnes vivant dans les zones inondables	Etat
		Pourcentage de personnes ayant perdu leurs logements	Etat
		Valeur monétaire des dommages subis	Etat
	<i>Invasions acridiennes</i>	Fréquence d'apparition des criquets pèlerins	Etat
		Pourcentage de terres de cultures perdues (par type de culture) par rapport à la superficie de terres cultivées	Etat

2.4.4. Participation à la prise de décision

Il est signalé dans le CSCRP que « l'implication effective de la société civile à la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement pour, à terme, être un partenaire crédible et constituer un réel contre-pouvoir susceptible d'influencer les actions et les décisions de façon constructive aux niveaux national et local ». Pour ce faire, Gouvernement vise à lancer un vaste programme de renforcement des capacités de la société civile comme une composante essentielle du CSCRP.

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
Participation à la prise de décision	<i>Accès à l'information environnementale</i>	Nombre de documents de vulgarisation diffusés par an	Réponse
		Nombre de réunions organisées par an par les communautés sur leur propre initiative	Réponse

Les différents indicateurs sont classés dans les divers types cités plus hauts (Modèle P/E/R), c'est-à-dire en indicateurs de Pression, d'Etat et de Réponse selon le cas comme il est mentionné dans les différents tableaux ci-dessus.

En guise de conclusion partielle, l'on peut dire que le problème de la pauvreté au Mali se pose en termes d'insécurité alimentaire, de malnutrition; d'analphabétisme, de maladies liées à la mauvaise qualité de l'environnement et de faible espérance de vie. Elle se traduit aussi par les difficultés d'approvisionnement en eau potable, l'inadéquation des services de santé et d'éducation, le nombre élevé de chômeurs et par l'exclusion économique et sociale. Cette pauvreté est donc liée à la dégradation des ressources naturelles et touche surtout les groupes vulnérables, et spécialement les femmes.

2.5. Analyse critique des indicateurs

Après avoir déterminé, les indicateurs Pauvreté Environnement, il s'agira de porter une analyse critique sur ces indicateurs en fonction des critères préétablis.

2.5.1. Analyse critique des treize (13) indicateurs thématiques « Environnement et cadre de vie » (B)

Parmi les treize (13) indicateurs retenus par le Groupe thématique Environnement et Cadre de vie, deux (2) indicateurs sont retenus dans le CSCR. Il s'agit de : 1. Part annuelle du secteur forestier dans le PIB et 10. Pourcentage du territoire national boisé et classé. Les indicateurs proposés ici ne couvrent que les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à la foresterie, aux accords, alors que l'environnement est multidimensionnel comme décrit plus haut.

Analyse critique des indicateurs Pauvreté/Environnement (C) :

Tableau 1 : Liens entre Indicateurs Pauvreté / Environnement et Indicateurs CSCR

A. AXE CSCR INDICATEURS DE SUIVI –EVAL CSCR	B. Dimension de la Pauvreté	C. déterminants environnementaux et indicateurs	Lien avec ind. CSCR	Sources Possibles	observations
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRODUCTIF					
	VULNERABILITE				
		Sécheresse			
		1. Evolution du nombre de personnes en situation de déficit alimentaire aigu (E) 2. Pourcentage de décès en fonction de la population de pauvres (E) (Régions soumises à la sécheresse intense) 3. Pourcentage de populations déplacées en fonction du nombre d'habitants des Régions soumises à la sécheresse intense (E)	Oui (2) Non Non	CPS/DR	
		Inondation			
		Invasions acridiennes			
		8. Fréquence d'apparition des criquets pèlerins (E) 9. Pourcentage de terres de cultures perdues (par type de culture) par rapport à la superficie de terres cultivées (E)	Non Non	CPS /DR CPS /DR	
		Tremblement de terre			
		10. Fréquence des tremblements de terre (E) 11. Valeur monétaire des dommages subis (E) 12. Pourcentage de personnes vivant dans les régions soumises au tremblement de terre (E)	Non Non Non		
Développement rural	REVENU ET POUVOIR D'ACHAT				
		Terres agricoles			
		13. Pourcentage de personnes vivant de l'agriculture (par Région, sexe et âge) (E) 14. Pourcentage de terres dégradées par l'érosion (t/ha/an) (P) 15. Perte de terres arables due à la conversion à d'autres usages (ha/an) (P) 16. Nature, quantité et coûts des engrais utilisés	Oui (11) Non Non Oui (11)	CPS /DR DNSI CPS /DR CPS /DR	

		(P) 17. Nature, quantité et coûts des pesticides utilisés (P) 18. Evolution de la pluviométrie annuelle (E)	Oui (11) Oui (11)	CPS /DR CPS/EEUDE	
		Forêts			
		19. Taux de déforestation (h) 20. Evolution de la production de bois énergie (quantité et valeur monétaire) (E)	Oui (16) Oui (16)	CPS/EEUDE CPS/EEUDE	
		Elevage			
		21. Evolution de la production (type, quantité et valeur monétaire) (E) 22. Pourcentage d'éleveurs par rapport aux actifs (E) 23. Evolution des conflits entre éleveurs et agriculteurs (P) 24. Proportion de formation végétale dégradée par le surpâturage (P)	Oui (15) Non Non Non	CPS/DR CPS/DR CPS/DR CPS/EEUDE	
		Pêche			
		25. Evolution de la production halieutique (quantité et valeur monétaire) (E) 26. Pourcentage de pêcheurs par rapport aux actifs (E)	Oui (15) Non	CPS/DR CPS/DR	
		Chasse			
		27. Evolution de la production carnée (quantité et valeur monétaire) (E) 28. Pourcentage de chasseurs par rapport aux actifs (E)	Non Non		
LA CONSOLIDATION DES REFORMES DU SECTEUR PUBLIC					
	PARTICIPATION ET PRISE DE DECISION				
		Accès à l'information environnementale			
		29. Nombre de documents de vulgarisation diffusés par an (R) 30. Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation organisés par an (R)	Non Non		
RENFORCEMENT DU SECTEUR SOCIAL					
Education	EDUCATION				
		Accès à l'information en matière d'environnement			
		31. Nombre de documents de vulgarisation diffusés par an (R)	Non	CPS/Educat.	Reform

		32. Taux d'alphabétisation des adultes (R)	Oui (45)		
Santé et Lutte contre le VIH/SIDA	SANTE				
		Eau et assainissement			
		33. Pourcentage de ménages sans accès à l'eau potable (E)	Oui (25)	CPS/EEUDE	
		34. Pourcentage de ménages sans équipements d'assainissement (E)	non	CPS/EEUDE	
		35. Consommation d'eau per capita/jour (litres) (E)	oui (25)	CPS/EEUDE	
		36. Pourcentage d'eau traitée (R)	non	CPS/EEUDE	
		Gestion des déchets solides			
		37. Pourcentage de ménages bénéficiant du ramassage des déchets (R)	Non	CPS/EEUDE	
		38. Fréquence du ramassage des déchets (R)	Non	CPS/EEUDE	
		Qualité de l'air			
		39. Evolution des concentrations de l'air ambiant en polluants atmosphériques (E)	Non	CPS/EEUDE	
		40. Emissions de gaz à effet de serre (E)	Non	CPS/EEUDE	
Développement social et solidarité					
Logement	HABITAT ET CADRE DE VIE				
		Habitat informel			
		41. Pourcentage de logements informels pour 1000 habitants (E)	Oui (56)	CPS/EEUDE	Reform
		Habitat décent (taux de couverture)			
		42. Pourcentage de logements formels pour 1000 habitants (E)	Oui (56)	CPS/EEUDE	Reform
		43. Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (propriétaires ou locataires) (R)	Non	CPS/EEUDE	
Emploi	EMPLOI				
		Tous les secteurs d'activités			
		44. Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activités (E)	Oui (57)	CPS/ICAEPIP	Reform
		45. Taux de chômage par secteur d'activités (E)	Oui (57)	CPS/ICAEPIP	Reform

NB : E= Etat, P=pression, R= réponse

Le tableau ci-dessus met en évidence les indicateurs par axe, par dimension de pauvreté et par déterminants environnementaux.

- **Axe Développement du secteur productif**, on identifie les dimensions : vulnérabilité, revenu et pouvoir d'achat.

La dimension vulnérabilité comporte 12 indicateurs repartis en 4 déterminants (sécheresse, inondation, invasion acridienne et tremblement de terre).

Le **déterminant sécheresse** comporte 3 indicateurs parmi lesquels un seul a un lien établi avec les indicateurs du CSCR, il s'agit de **l'indicateur 1**, qui peut être considéré comme une composante de **l'indicateur 2** du CSCR. Malgré ce lien établi, aucun des trois indicateurs du déterminant n'est approprié du fait que la sécheresse n'est pas permanente, alors que les indicateurs du CSCR sont à renseigner durant des périodes bien connues.

Le **déterminant inondation**, le même constat est valable car ce phénomène ne se produit pas permanemment, sauf que **l'indicateur 5**, qui n'a aucun lien avec le CSCR, mais qui est approprié et mesurable et opérationnel, s'il est formulé ainsi que suit : « pourcentage de personnes sédentarisées dans les zones à risque ».

Quant aux indicateurs du **déterminant invasions acridiennes**, le phénomène ne se produit pas tous les ans. Les 2 indicateurs ne peuvent être évalués durant des périodes préalablement établies, comme l'exige le CSCR, car les invasions sont imprévisibles, donc ne sont pas appropriés.

Au niveau du déterminant, **tremblement de terre**, aucun indicateur ne répond au contexte malien, donc ces indicateurs ne sont ni pertinents et ni opérationnels.

La dimension, revenu et pouvoir d'achat comporte 5 déterminants couvrant la production agricole, la sylviculture / exploitation forestière, la production animale, la production halieutique et la production carnée.

L'analyse des différents déterminants permet de faire les constats suivants :

En ce qui concerne les indicateurs du **déterminant terres agricoles**, **l'indicateur 13**, malgré le lien établi avec **l'indicateur 1** du CSCR, est difficilement mesurable car le Mali étant un pays à vocation agricole, il n'est pas facile de dégager la part des personnes qui vivent d'autres activités que l'agriculture, sinon, qu'en réalité tous les maliens vivent de l'agriculture. Quant à **l'indicateur 14**, il est difficilement mesurable. **L'indicateur 15** n'est pas approprié dans le contexte CSCR, car son évaluation est difficile à réaliser.

Les indicateurs 16, 17 et 18 ont un lien avec **l'indicateur 11** du CSCR, de même, ils sont opérationnels, mesurables et peuvent être renseignés chaque année, de ce fait, ils peuvent être intégrés la liste des indicateurs CSCR comme composantes de **l'indicateur 11**, car les engrais, les pesticides et la pluviométrie sont des éléments qui concourent à la production.

En ce qui concerne les indicateurs du **déterminant forêt**, les deux indicateurs, **19 et 20**, sont appropriés, mesurables et ont un lien avec **l'indicateur 16** du CSCR, ils peuvent être renseignés chaque année et peuvent être intégrés la liste des indicateurs CSCR en compléments de **l'indicateur 16** du CSCR.

Au niveau du **déterminant élevage**, **l'indicateur 21** est vague, car la production en élevage suppose, le nombre de tête, la viande, le lait et ses composantes, les peaux et cuirs, les eaux, les poils, le sang, les cornes, etc. de ce fait cet indicateur n'est pas spécifié, non mesurable, malgré son lien avec **l'indicateur 15** du CSCR, beaucoup plus développé. Les **indicateurs 22 et 23** ne répondent pas au contexte du CSCR, donc non pertinents, et ne peuvent être pris en compte ; quant à **l'indicateur 24**, il est vague et difficilement mesurable.

Le **déterminant pêche** totalise deux (2) indicateurs, à savoir, **le 25 et le 26**. Il n'existe aucun lien entre eux et les indicateurs de la liste CSCRIP ; les deux indicateurs sont difficiles à renseigner, car en plus des pêcheurs professionnels, il existe d'autres personnes qui mènent l'activité de façon informelle, donc ils sont difficiles à évaluer. Concernant le **déterminant Chasse**, le précédent constat est valable.

- **Axe Consolidation des réformes du secteur public**, on identifie une seule dimension : participation et prise de décision.

Cette dimension comporte le **déterminant accès à l'information environnementale** qui totalise deux indicateurs **le 29 et le 30**, qui n'ont aucun lien avec les indicateurs de la liste CSCRIP.

Ces indicateurs sont appropriés et mesurables, seulement il est important de préciser les sources de production des documents et les structures qui organisent les campagnes de sensibilisation. Ces deux indicateurs peuvent être intégrés à la liste CSCRIP.

- **Axe Renforcement du secteur social**, on identifie quatre (4) dimensions : éducation, santé, habitat et cadre de vie et emploi.

Au niveau de la **dimension éducation**, on identifie un seul déterminant, **accès à l'information en matière d'environnement** à deux indicateurs, le **31**, qui n'a aucun lien avec le CSCRIP, peut être pris en compte et reformulé comme suit : « Nombre de manuels scolaires relatifs à l'éducation environnementale produits par an par les services du Ministère en charge de l'Éducation » et le **32**, qui se situe dans le contexte du CSCRIP, mesurable, opérationnel et peut être renseigné annuellement et peut être intégré à la liste CSCRIP.

Au niveau de la **dimension santé**, on décompte trois (3) déterminants : eau et assainissement, gestion des déchets solides et qualité de l'air.

Le **déterminant eau et assainissement**, regroupe quatre (4) indicateurs, parmi lesquels, les indicateurs **33 et 34** sont mesurables, appropriés, peuvent être renseignés chaque année, ils sont à intégrer à la liste CSCRIP ; quant à l'indicateur **35**, il est approprié mais difficilement mesurable, surtout en milieu rural, de ce fait ne peut être intégré à la liste CSCRIP. L'indicateur **36** n'est pas très explicite et doit être décomposé en deux indicateurs, formulés comme suit : **36.1. Pourcentage d'eaux usées traitées** et **36.2. Volume d'eau traitée destinée à la consommation humaine**. Sous ces nouvelles formulations, il est mesurable et peut être intégré à la liste CSCRIP.

Le **déterminant gestion des déchets solides**, a deux indicateurs le **37 et 38**, qui peuvent être renseignés au niveau des villes où les GIE d'assainissement opèrent, mais difficile en milieu rural, de ce fait ils ne sont pas pertinents, faute de données fiables.

Le **déterminant qualité de l'air** a deux indicateurs, le **39 et le 40**, sont appropriés mais sont difficiles à renseigner dans le contexte du Mali, donc ne peuvent être pris en compte dans le CSCRIP.

Au niveau de la **dimension habitat et cadre de vie**, il existe deux (2) déterminants : habitat informel et habitat décent, à ce niveau, il est plus approprié de parler d'habitat précaire et d'habitat sécurisé. Les indicateurs **41 et 42** sont appropriés et mesurables mais doivent être reformulés, en remplaçant "informels" et "formels", respectivement par "précaires" et "sécurisés", et peuvent être intégrés à la liste CSCRIP. Quant à l'indicateur **43**, il ne répond pas au contexte malien.

Au niveau de la dimension emploi, les indicateurs **44 et 45**, sont appropriés et mesurables et peuvent être intégrés dans la liste CSCRIP.

En résumé, sur les 45 indicateurs analysés, 17 sont jugés pertinents parmi lesquels 5 sont à reformuler, il s'agit des indicateurs 5, 31, 36, 41 et 42. Quant à l'indicateur 36, il sera désagrégé en 2 composantes, soit 36.1 et 36.2. Ces 17 indicateurs sont à intégrer à la liste des indicateurs CSCR en plus des 2 indicateurs retenus des 13 thématiques. Il s'agit des indicateurs suivants :

5. Pourcentage de personnes sédentarisées dans les zones à risque ;
16. Nature, quantité et coûts des engrais (tendances évolutives) ;
17. Nature, quantité et coûts des pesticides ((tendances évolutives) ;
18. Evolution de la pluviométrie annuelle ;
19. Taux de déforestation (ha/an) ;
20. Evolution de la production du bois énergie (quantité et valeur monétaire)
29. Nombre de documents de vulgarisation diffusés par an
30. Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation organisés par an
31. Nombre de manuels scolaires relatifs à l'éducation environnementale produits par les services du ministère en charge de l'éducation par an
32. Taux d'alphabétisation des adultes
33. Pourcentage des ménages sans accès à l'eau potable
34. Pourcentage des ménages sans équipements d'assainissement
36. Pourcentage d'eau traité :
 - 36.1. Pourcentage d'eaux usées traitées
 - 36.2. Volume d'eau traitée destinée à la consommation humaine
41. Pourcentage de logements précaires pour 1000 habitants
42. Pourcentage de logements sécurisés pour 1000 habitants
44. Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activité
45. Taux de chômage par secteur d'activité

A ceux-ci, il faut ajouter les deux indicateurs des 13 thématiques, à savoir :

1. Part annuelle du secteur forestier dans le PIB et
10. Pourcentage du territoire national boisé et classé

3. ANALYSE DU DISPOSITIF ACTUEL DE SUIVI-EVALUATION DU CSLP-II

3.1. Sources actuelles de production

La production statistique officielle est instituée, réglementée et organisée autour d'une structure centrale : la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI). Elle a des démembrements au niveau régional appelés Direction Régionale du Plan et de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP). Au plan sectoriel, les Cellules de planification et de statistique collaborent avec la DNSI et la DNP. Comme leur nom l'indique, elles ont pour mission centrale la planification et la production de l'information statistique dans les différents secteurs.

Plus spécifiquement dans le domaine de la statistique, la CPS est chargée d'une part, d'identifier les besoins en matière de statistiques et d'études de base, et d'autre part, d'assurer la coordination de la production d'informations statistiques et d'études de base en vue de leur diffusion sur proposition du Ministre chargé du Département concerné.

En plus des CPS, d'autres structures concourent à la production statistique au niveau sectoriel. Ce sont, entre autres :

- l'Observatoire du Marché Agricole (OMA), ayant pour mission de collecter , traiter et diffuser des informations statistiques réglementaires sur les facteurs qui influencent la formation des prix pratiqués sur le marché agricole ;
- le Bureau statistique et suivi – évaluation de la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural, chargé de la centralisation et du traitement des données ainsi que de l'élaboration d'indicateurs spécifiques ;
- la Section prix et marché de la Division Statistique et Informatique de l'Office malien du bétail et de la viande, produisant les statistiques relatives au cheptel national ;
- la Cellule Informatique et Statistique de la Direction Nationale des Impôts, chargée d'élaborer les prévisions d'émissions et de recettes et de tenir la comptabilité des émissions et recettes ;
- l'Observatoire des transports de la Direction Nationale des Transports, ayant en charge la production des statistiques sur la capacité et l'état des infrastructures, les moyens de transport , les coûts et tarifs des transports , etc. ;
- l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF), chargé de faire le bilan de l'emploi dans le secteur moderne et d'établir les statistiques des besoins de formation en ce qui concerne le secteur moderne ;
- le Système d'Alerte Précoce (SAP), chargé de surveiller les zones à risque afin de prévenir les crises alimentaires .

Bien que n'ayant pas vocation à réaliser des opérations de collecte proprement dites, il convient de mentionner ici l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté. De par sa mission même qui consiste à traiter, analyser et diffuser l'information existante en vue d'améliorer la définition et l'évaluation des politiques, programmes et projets centrés sur le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté au Mali, il occupe une place de choix dans le dispositif de suivi – évaluation du CSLP. Contrairement aux structures précédentes, l'Observatoire du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté n'est pas une structure qui produit des données statistiques. Les données statistiques dont elle nourrit ses analyses et réflexions ont trait à tous les secteurs de l'activité économique et sociale.

Après avoir déterminé les indicateurs P/E, il convient d'identifier les structures en charge de leur production, de leur collecte et de leur diffusion. A l'heure actuelle la « responsabilité » entre les producteurs de l'information de base se situe à plusieurs niveaux :

- le STP/CIGQE que l'on peut considérer comme l'embryon d'un observatoire de l'environnement avec donc essentiellement des fonctions de coordination horizontale et une vocation à produire des états environnementaux. Cette structure abrite le point focal du REDDA sur les indicateurs environnementaux, à une vocation sous-régionale. Cependant, la structure peine à définir les données et les indicateurs dont elle a besoin ;
- la CPS /Environnement qui est une structure jeune et qui, à l'instar des autres CPS, doit en priorité produire des programmes et se doter des instruments statistiques adéquats pour soutenir ces exercices de programmation.

Cependant, compte tenu de la transversalité de l'environnement, certains indicateurs sont produits par d'autres structures (tableau 1). Il existe de nombreuses sources de données (sources primaires) en provenance soit des institutions de recherche, soit des grands programmes nationaux ou internationaux mais il s'agit de données souvent potentielles en raison de la faible capitalisation tant au niveau des structures productrices qu'à celui des bénéficiaires. Dans l'immédiat, la CPS doit se doter d'un programme de travail dont une part concerne les statistiques environnementales.

Outre les structures de production, le système statistique national comprend des organes consultatifs : le Comité de Coordination Statistique, qui est l'organe consultatif central, et le Comité National de la Balance des Paiements (CNBP), le Comité National de Politique Economique (CNPE), et le Conseil National de la Comptabilité (CNC), qui sont les organes consultatifs sectoriels. Le Comité de Coordination Statistique est chargé d'assister la DNSI dans la définition, la coordination et la programmation de l'ensemble des enquêtes, études et travaux statistiques des services publics. Il comprend quatre sous – comités qui sont :

- le Sous - comité des études démographiques et sociales ;
- le Sous - comité des statistiques agricoles et de l'élevage ;
- le Sous - comité des statistiques économiques et financières ;
- le Sous - comité des traitements informatiques.

3.2. Mécanisme de suivi évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Le dispositif de suivi - évaluation du CSLP, première génération comprenait :

- un Comité d'orientation, présidé par le Premier ministre ;
- une Commission mixte Mali - Partenaires au développement, présidé par le Ministère de l'Économie et des Finances ;
- un Comité de pilotage présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'Économie et des Finances.

A ces organes, il convient d'ajouter les groupes thématiques (au nombre de 13) qui produisaient des rapports thématiques chaque année. Le Secrétariat de la production de ces rapports thématiques est assuré par la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD).

Les structures retenues pour le suivi - évaluation du CSLP sont :

- la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- la Direction Nationale de la Planification du Développement ;
- la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique;
- les Cellules de Planification et de Statistique ;
- la Direction Nationale du Budget ;
- la Direction Générale de la Dette Publique ;
- l'Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté ;
- le Programme - cadre de Renforcement des Capacités nationales pour une Gestion stratégique du Développement (PRECAGED) ;
- la société civile ;
- le secteur privé ;
- les comités régionaux et locaux chargés du processus du CSLP au niveau des collectivités décentralisées.

La coordination des activités de suivi- évaluation du CSCRIP incombe à la Cellule CSLP.

Le CSCRIP 2007-2011 a fait sa première revue. Cette dernière s'est basée sur un nouveau système de suivi évaluation non encore validé.

Les mécanismes institutionnels du CSCRIP proposés prévoient la création de :

- Un Comité d'Orientation ;
- Une Commission Mixte Mali - Partenaires au développement ;
- Un Comité de Pilotage ;
- Un Secrétariat Technique.

La conduite et la coordination du processus CSCRIP sont assurées par le Ministre chargé de l'Economie. Le Comité d'Orientation est l'instance d'orientation et de décision du processus d'élaboration et de suivi du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

A ce titre, il est chargé de:

- fixer les orientations en matière de conduite du processus pour la croissance et la réduction de la pauvreté ;
- soumettre le document final à l'approbation du Gouvernement.

Le Comité d'Orientation est présidé par le Premier Ministre et est composé des représentants de l'Etat, du secteur privé et de la société civile. La Commission Mixte Mali - Partenaires est l'organe de concertation et de dialogue politique entre le Gouvernement et l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), dans le cadre du processus de suivi du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR). La Commission Mixte Mali - Partenaires au développement est présidée par le Ministre chargé de l'Economie.

Toutefois, les réunions de la Commission Mixte restent ouvertes à tous les autres membres du Gouvernement en fonction du contenu de l'ordre du jour.

La Commission Mixte se réunit trois par an ou chaque fois que de besoin. Son secrétariat est assuré par la Cellule Technique du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

Il est créé auprès du Ministre chargé de l'Economie un organe technique de préparation, de suivi et d'évaluation du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté dénommé Comité de Pilotage.

Le Comité de pilotage est chargé de:

- promouvoir les synergies entre les différents acteurs (Gouvernement, Société Civile, Partenaires Techniques et Financiers) ;
- assurer la réalisation des travaux techniques du processus du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

Il est composé comme suit :

- Représentants des départements ministériels ;
- Cinq (5) représentants de la Société Civile ;
- Cinq (5) représentants du secteur privé ;
- Représentants des Partenaires Techniques et Financiers.

Le Comité de Pilotage peut s'adjoindre toute compétence chaque fois que de besoin. Le Comité de Pilotage se réunit une fois par trimestre et chaque fois que de besoin. Son secrétariat est assuré par la Cellule Technique CSLP. Le Comité de Pilotage est organisé en quatre (4) groupes thématiques :

- groupe « cadrage macroéconomique et budgétaire » ;
- groupe « développement des infrastructures et du secteur productif » ;
- groupe « développement institutionnel et gouvernance » ;
- groupe « développement humain durable ».

Les groupes thématiques sont chargés, dans leurs domaines de compétence respectifs de :

- suivre la mise en œuvre du CSCR et des OMD ;
- suivre la tenue des revues sectorielles ;
- contribuer à la préparation de la revue annuelle du CSCR.

Les groupes thématiques sont présidés par les Directeurs des Cellules de Planification et de Statistique (CPS) concernées. Leurs secrétariats sont assurés par les unités de la Cellule CSLP. Les groupes thématiques sont composés des représentants des Départements ministériels, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Ils se réunissent une fois tous les deux mois et chaque fois que de besoin. Ces groupes thématiques sont subdivisés en sous groupes en fonction du champ de compétence des Cellules de Planification et de Statistique (CPS). Ainsi on distingue :

Subdivision du Groupe thématique cadrage macroéconomique et budgétaire

- Sous groupe cadrage macroéconomique ;
- Sous groupe finances publiques.

Le sous groupe finances publiques sera suivi dans le cadre du Comité de Pilotage du Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP).

Subdivisions du Groupe thématique Développement des Infrastructures et du secteur productif

- Sous groupe Développement rural ;
- Sous groupe Equipement, Transports et Communication ;
- Sous groupe Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé ;
- Sous groupe Mines et Energie ;
- Sous groupe Culture et Jeunesse.

Subdivision du Groupe développement institutionnel et gouvernance

- Sous groupe Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure ;
- Sous groupe Coopération et Intégration ;
- Sous groupe Justice.

Subdivision du Groupe thématique Développement humain

- Sous groupe Santé, développement social et promotion de la Famille ;
- Sous groupe Education ;
- Sous groupe Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat.

Il est créé au niveau de chaque région et du District de Bamako un Comité Régional. Le Comité Régional est chargé de suivre la mise en œuvre du CSCR et des OMD au niveau régional/district de Bamako. Il se réunit une fois par trimestre et chaque fois que de besoin. Il est créé à l'image du Comité régional, au niveau de chaque cercle et commune, un Comité Local CSCR.

4. PROPOSITIONS DE STRATEGIE GLOBALE DE PRODUCTION ET D'ANALYSE

L'expérience des deux années de production du rapport du suivi-évaluation du CSLP montre que les sources de données sont disparates, ne permettant pas ainsi un contrôle de la qualité des informations fournies. Aussi, certaines informations sont issues des structures qui de toute évidence ne disposent ni de système fiable de collecte, ni de ressources humaines.

Pour assurer la production régulière des indicateurs constituant la liste minimale, il convient de responsabiliser davantage les structures à vocation de production statistique comme la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique et les Cellules de Planification et de Statistique (CPS). Ce choix doit tenir compte également de la périodicité de production de l'indicateur (annuelle ou pas) liée le plus souvent à la méthode de collecte de l'indicateur (statistiques courantes ou enquêtes) et à la nature de l'indicateur (secteur d'activité).

De facto, les CPS s'occuperont de la centralisation des indicateurs liés à leur secteur quelle que soit la source de production. Ainsi pour les indicateurs environnementaux, la CPS/Environnement appuiera les structures comme le STP dans la constitution de leurs bases de données. Elle se donnera les moyens pour centraliser l'ensemble des informations statistiques relevant de son secteur d'intervention : Eau, Environnement, Logements et Domaines de l'Etat. Les indicateurs pauvreté environnementaux seront produits en fonction de leur secteur par les CPS concernées. A titre d'exemple, le taux d'alphabétisation des adultes sera produit par la CPS/Education.

La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique centralisera tous les indicateurs macroéconomiques. Cette stratégie globale a l'avantage de restreindre les différentes sources de production à l'essentiel, d'améliorer la fiabilité des indicateurs et de minimiser les coûts de production des indicateurs.

Il ressort de ce cahier des charges que la production des indicateurs repose essentiellement sur les CPS et la DNSI. Certains indicateurs sont produits par des structures qui doivent les fournir aux CPS pour centralisation. La production de chaque indicateur exige des moyens humains, matériels et financiers qui concourent au renforcement des capacités des structures en charge de la collecte, du traitement et de l'analyse des données statistiques.

La proposition de suivi évaluation du CSCRP vient nous conforter dans la stratégie de production des statistiques qui met l'accent sur les CPS. A ce titre, le sous-groupe Eau, Environnement, Urbanisme et Domaine de l'Etat sera animé par la CPS dudit secteur.

4.1. Revue des problèmes des structures du dispositif de suivi – évaluation

Le système de suivi – évaluation du CSLP malien repose essentiellement sur les statistiques produites par le système statistique national. Avant de proposer des mesures visant au renforcement des structures du dispositif de suivi – évaluation du CSLP, il convient de passer en revue les principaux problèmes auxquels elles sont confrontées.

Les ressources financières de la DNSI ont une double origine : le budget national et les ressources mises à disposition par des projets pour des opérations spécifiques. Le financement spécifique pour de telles opérations, s'il y en a, se fait sur le budget spécial d'investissement (BSI). Il s'ensuit que les opérations statistiques courantes comme, par exemple les enquêtes « prix régionaux » ou le collationnement de statistiques sont lourdement pénalisées. Il s'agit là de l'un des multiples constats que l'on peut relever dans le document du Schéma Directeur de la Statistique comme étant une entrave au bon fonctionnement de la DNSI.

Par ailleurs, le même document déplore, s'agissant du financement des opérations spéciales (RGPH, EBC, EDS), « une faible couverture par les ressources nationales. Cela pose un problème de programmation du fait des délais de mobilisation des fonds mais surtout rend la Statistique Nationale extrêmement tributaire des conditionnalités de bailleurs de fonds dont la vision pourrait être sectorielle ou de court terme ». Il convient de noter également qu'il existe au niveau de la DNSI « un déficit global de 27 % en personnel technique. Ce déficit est très prononcé pour les cadres C. Il est plus prononcé pour les Informaticiens (51 %) que pour les statisticiens (11 %) ». Cette situation qui avait cours en janvier 2001 (date d'élaboration du document cité précédemment) demeure valable encore aujourd'hui eu égard à la règle de parcimonie qui prévaut depuis de longues années déjà en matière de recrutement de nouveaux agents par la fonction publique nationale.

Tout comme la DNSI, les CPS connaissent un problème de ressources humaines. Ce problème est perçu par l'absence de compétences dans certains domaines, la non-conformité du profil de plusieurs agents par rapport aux postes occupés et dans certains cas l'insuffisance numérique. Si les trois CPS "Éducation", "Agriculture" et "Santé" se distinguent avec des effectifs qui dépassent les prévisions de leurs cadres organiques respectifs, avec une pléthore de personnel marquée au niveau des deux premières, celles des départements des mines, de l'énergie et de l'eau, de l'équipement et des transports et de l'industrie et du commerce sont en situation de déficit de personnel, notamment la dernière (créée en 2003), qui ne dispose que de la moitié de l'effectif du personnel prévu par son cadre organique.

Outre le problème récurrent de l'inadéquation des moyens (humains, budgétaires, matériels, informatiques en particulier), on relève une difficulté de taille inhérente au métier d'agent de collecte au Mali : le manque de collaboration dans certains cas des populations à enquêter. Certaines personnes considèrent les demandes d'informations statistiques comme relevant de tracasseries administratives, pire, de l'espionnage au profit des services fiscaux. En dépit des textes en vigueur, ne voyant pas l'impact direct de ce genre de prestations sur leur niveau de vie, les individus en cause, malgré les opérations de sensibilisation préalables, font montre de très peu de disposition à répondre aux questionnaires statistiques. Dès lors le risque est grand pour les agents d'enquête de recueillir des renseignements erronés de la part des rares personnes qui acceptent de se faire administrer les questionnaires.

Il n'est pas question de prétendre avoir exposé de façon exhaustive les problèmes du système statistique national. Le Schéma Directeur de la Statistique déjà cité a identifié cinq grands problèmes comme étant des freins au bon fonctionnement du système statistique national. Ce sont :

- L'existence de lacunes institutionnelles graves (notamment absence d'une loi statistique véritable réglementant la production et l'utilisation des statistiques officielles) ;
- L'absence de stratégie concertée rendant difficile la coordination ;
- L'absence de politique véritable des ressources humaines ;
- La valorisation insuffisante des données ;
- L'inadéquation des moyens financiers mis en œuvre.

De ce qui précède, il ressort clairement que la plupart des structures ne sont pas en mesure de faire face à la charge de leurs missions respectives en matière de production statistique. Aussi s'interroge-t-on légitimement sur la qualité des données produites par le système statistique national.

Enfin, les propositions ci-dessous peuvent être faites en matière de renforcement des capacités des structures impliquées dans le suivi-évaluation du CSLP.

4.2. Propositions de renforcement du dispositif de suivi – évaluation

Les problèmes précédemment identifiés se situant à tous les niveaux institutionnel, humain, financier, matériel, les propositions de renforcement des capacités des structures du dispositif de suivi - évaluation devraient, elles également concerner l'ensemble de ces niveaux.

Des mesures sont proposées ayant trait au renforcement du système statistique national, en général, et au dispositif de suivi-évaluation du CSLP, en particulier. Il s'agit de :

- instaurer un environnement favorable à la fonction de production statistique, et ce, par l'organisation par le Ministère chargé du plan, de séminaires de sensibilisation des membres du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale et du Conseil économique, social et culturel.

Dans le cadre de la formation :

- informer et sensibiliser les étudiants de niveau DEUG Mathématiques et Économie à se présenter au concours d'entrée aux Écoles de Statistique ;
- organiser périodiquement à l'intention des statisticiens en fonction, des stages de mise à niveau auprès d'Offices de statistiques africains, européens et américains réputés ;
- accueillir au sein de la DNSI pour y effectuer des stages, le personnel en poste dans les structures statistiques sectorielles ;
- dynamiser et responsabiliser le Comité de coordination statistique ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement des opérations statistiques courantes de la DNSI ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement des opérations spéciales de la DNSI (équipement et fonctionnement).

Dans le cadre de la normalisation de la diffusion de l'information statistique :

- instituer la documentation électronique.

Dans le cadre de la normalisation et de la rationalisation de la gestion de l'information statistique :

- instituer par secteur, des bases de données avec un système de gestion informatique ;
- élaborer un document de méthodologie générale de prise en compte de la dimension « genre » dans les comptes nationaux ;
- créer une base de données économiques, financières et monétaires avec possibilité d'accès en ligne ;
- désigner au niveau de chaque structure productrice d'au moins un indicateur, un point focal, et mettre à sa disposition tous les moyens nécessaires à la production à bonne date des indicateurs. Si ce point

focal est déjà en place au niveau de certains départements ministériels, il faudrait systématiser le principe de son institutionnalisation.

Les structures du système statistique national, dont le diagnostic institutionnel a été précédemment établi, devraient être dotées de tous les moyens humains, financiers et matériels afin de pouvoir faire face correctement aux charges liées à leur mission de production statistique.

5. CONCLUSION

Les données socio-économiques sont relativement performantes et permettent une intégration en indicateurs. Ce ci n'est pas le cas des données écologiques. En effet, le Mali est confronté à un problème courant : les données liées à l'environnement, à sa gestion et à sa protection sont à la charge de plusieurs acteurs (institutions publiques et privées, organismes de recherche et d'enseignement, société civile, etc.).

Cette dispersion de l'information environnementale est nécessaire mais engendre bien souvent un cloisonnement sectoriel et interinstitutionnel dont découlent de nombreux problèmes : duplication de données, diffusion restreinte, accès difficile, fractionnement et dispersion de l'information, etc.

Il apparaît, in fine, que les i) les données écologiques, en général, et les analyses sont de qualité douteuse. En effet, ces données sont dépassées, collectées à des intervalles irréguliers, les analyses sont superficielles et les liens entre pauvreté et environnement inexistantes, ii) les contraintes techniques portent sur une infrastructure peu performante, un personnel insuffisant en quantité et en qualité, et enfin, iii) les contraintes institutionnelles observées consistent en un manque d'ancrage institutionnelle claire, une absence de communication entre l'Institut de Statistiques et le Ministère en charge de l'Environnement.

6. RECOMMANDATIONS

Les recommandations à faire pour améliorer la situation et intégrer au mieux le secteur de l'Environnement à la stratégie de la pauvreté, portent sur les éléments ci-dessous.

Recommandation 1

La dimension Environnement/pauvreté ne semble pas être connue des acteurs. Il est essentiel de les former sur les aspects environnementaux, le lien Environnement/Pauvreté.

Procéder à la formation des cadres de l'administration notamment ceux des structures de planification, de la société civile et du secteur privé.

Recommandation 2

Plusieurs structures produisent des informations statistiques sur l'environnement sans un cadre formel de collaboration.

Faire adopter les nouveaux textes du suivi évaluation du CSCRP qui prévoient la Subdivision du Groupe thématique Développement humain au sein duquel se trouve le sous-groupe Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat, présidé par la CPS dudit secteur.

Recommandation 3

Les données environnementales disponibles dans les organismes nationaux devraient être rendues facilement accessibles. Une méthodologie de collecte et de compilation des données environnementales existantes devrait être développée, ceci à travers la présente initiative.

Rendre opérationnel le système de suivi évaluation environnemental en renseignant la fiche technique de l'indicateur annexée au document.

Recommandation 4

Le suivi évaluation du CSCRP se fait essentiellement sur une base annuelle.

Pour des fins du rapport annuel du CSCRP, une priorité doit être accordée aux indicateurs qu'on peut renseigner annuellement.

Recommandation 5

Les besoins en renforcement de capacités sont énormes et leur satisfaction est nécessaire pour la production régulière des indicateurs.

Des moyens financiers et des ressources humaines devraient être attribués afin de lancer des activités statistiques de collection et compilation des données, la formation devrait être organisée pour le personnel impliqué dans la collecte et la compilation des données environnementales (Ecologie, socio-économie).

Recommandation 6

Il n'existe pas de base de données relative aux indicateurs pauvreté environnement.

Une base de données relatives à l'environnement devrait être développée sur la base des données disponibles dans les diverses organisations (Instituts et Centres de recherche, Universités,...).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Commission Européenne, 2006, Profil environnemental du Mali, Rapport final, 53 p.

Commission, Européenne, 2000, Indicateurs pour le suivi et l'évaluation : une méthodologie indicative, Document de travail, n°3, 59 p.

REDDA/NESDA, 2002, Indicateurs environnementaux pour l'Afrique de l'Ouest, 70 p.

République du Mali, 2007, Architecture du Système National de Gestion de l'Information Environnementale au Mali, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, 59 p.

République du Mali, 2006, Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, CSCRP 2007-2011, CSLP 2^{ème} Génération, 95 p.

République du Mali, 2005, Gestion de l'environnement pour un développement humain durable, ODHD, PNUD, 107 p.

Union Européenne, 2008, Mission d'appui à l'amélioration des indicateurs du secteur développement rural Rapport fin de mission 1, 38 p.

Louis Marie Assalin et al., 2005, Mission d'Appui à l'Opérationnalisation du Dispositif de suivi évaluation du CSLP, 53p.

Amadou Dao et Djibril DICKO, 2006, Mission d'Appui à l'Opérationnalisation du Dispositif de suivi évaluation du CSLP, 76p.

ANNEXES

EXEMPLE DE PRESENTATION DES INDICATEURS

Les indicateurs sont présentés dans le canevas suivant :

- **Titre du tableau:** Domaine abordé dans les tableaux; il s'agit de la dimension de la pauvreté traitée.
- **Déterminants environnementaux:** Principales composantes du domaine abordé
- **Indicateur:** dénomination précise (ou intitulé) de l'indicateur.
- **Définition:** références sémantiques de toutes les notions utiles à la compréhension de l'indicateur; la définition peut être nationale ou internationale.
- **Unité de mesure:** unité dans laquelle est exprimé l'indicateur.
- **Méthode de calcul:** comment est calculé l'indicateurs, données nécessaires au calcul.
- **Observations/Commentaires:** éléments améliorant l'analyse et la compréhension de l'indicateur ; rappel de ses objectifs et problèmes qu'il soulève.
- **Liens avec les OMD et/ou le DD:** les OMD et le DD constituent des valeurs de référence pour les indicateurs.

Dimension de la pauvreté: Revenu et pouvoir d'achat

Déterminants environnementaux	Indicateurs Environnementaux	Définitions	Unité de mesure	Méthode de calcul	Observations/Commentaires	Liens avec les OMD et/ou le DD
Terres agricoles	Nature, quantité et coût des engrais utilisés	Utilisation des engrais en termes de nature, quantité et de coûts	Kg et Francs	Quantité d'engrais par ha et par an Coût des engrais utilisés par an	L'indicateur doit être calculé pour chaque type (ou nature) : engrais chimiques, naturels. Il est préférable de rapporter la quantité d'engrais consommée à la superficie des terres agricoles sur lesquelles elle est épandue.	
	Nature, quantité et coût des pesticides utilisés	Utilisation des pesticides en termes de quantité et de coûts	Kg et francs	Quantité des pesticides par ha et par an Coût des pesticides utilisés	IDEM	
Forêts	Taux de déforestation	Réduction des superficies couvertes par la forêt.	%	Rapport de la superficie forestière perdue à la superficie totale du pays	La réduction est due à plusieurs causes ; le suivi de cet indicateur est important pour l'évaluation des politiques mises en oeuvre pour la protection de la forêt.	Liens avec les OMD : Objectif : Proportion de zones protégées pour préserver la biodiversité.
Elevage	Proportion de formation végétale dégradée par le surpâturage.		%			
Pêche	Evolution de la production halieutique (quantité et valeur monétaire)		Tonne (Francs)			

Dimension de la pauvreté: Education

Déterminants environnementaux	Indicateurs Environnementaux	Définitions	Unité de mesure	Méthode de calcul	Observations/Commentaires	Liens avec les OMD et/ou le DD
Accès à l'information en matière d'environnement	Taux d'alphabétisation des adultes	Nombre de personnes adultes alphabétisées exprimé en pourcentage de la population totale des adultes.	%	Rapport de la population adulte alphabétisée à la population totale des adultes	Un adulte est considéré comme alphabétisé s'il est capable de lire, écrire et comprendre un texte simple par rapport à sa vie quotidienne. La population adulte est démographiquement définie en général par celle âgée de 21 à 60 ans ;	

Dimension de la pauvreté: Santé

Déterminants environnementaux	Indicateurs Environnementaux	Définitions	Unité de mesure	Méthode de calcul	Observations/Commentaires	Liens avec les OMD et/ou le DD
Eau et assainissement	Pourcentage de ménages sans accès à l'eau potable	Ménages n'ayant pas accès à un volume suffisant d'eau potable ou qui ne sont pas desservis par une source d'eau potable.	%	Rapport du nombre de ménages non desservis au nombre total de ménages.	L'eau potable est une eau qui ne contient pas d'agents pathogènes ou chimiques à des concentrations pouvant nuire à la santé humaine ; les sources d'eau potable reconnues sont : les adductions d'eau publiques, forages public, puits et sources protégés d'eau, pluies collectées (OMS). L'accès revêt différentes dimensions (accès économique et géographique). L'accès géographique signifie qu'il n'existe pas une source d'eau potable au domicile ou à une distance donnée (généralement moins de 1 km)	Liens avec les OMD : Objectif : assurer un environnement durable -Cible : réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en de boisson salubre et des services d'assainissement de base
	Pourcentage de ménages sans équipements d'assainissement	Ménages ne disposant pas de systèmes ou d'équipements d'assainissement et qui évacuent les eaux usées et les excréta dans la nature	%	Rapport du nombre de ménages sans «équipements d'assainissement au nombre total de ménages.	Les ménages ne disposent ni de systèmes collectifs ou individuels d'assainissement	Liens avec les OMD : Objectif : assurer un environnement durable -Cible : réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en de boisson salubre et des services d'assainissement de base
	Consommation d'eau per capita/jour	Quantité totale d'eau consommée par personne et par jour pour tous usages domestiques	L/hbt/j	Rapport de la Quantité d'eau consommée à la population totale	La consommation d'eau par personne dépend de la disponibilité de l'eau mais aussi du prix, du climat et des utilisations.	Lien avec les OMD

Dimension de la pauvreté: Santé (Suite)

Déterminants environnementaux	Indicateurs Environnementaux	Définitions	Unité de mesure	Méthode de calcul	Observations/Commentaires	Liens avec les OMD et/ou le DD
Gestion des déchets solides	Pourcentage des ménages bénéficiant du ramassage des déchets					
Qualité de l'air	Evolution des concentrations de l'air ambiant en polluants atmosphériques					

FICHE TECHNIQUE DES INDICATEURS (AUTRE EXEMPLE POSSIBLE)

Indicateur :

Intitulé :

Dimension de la pauvreté : 01 02 03 04 05 06 07 08 09 Zone : Rural (R), Urbain (U), R&U

Définition :

Méthodologie de mesure :

Type de source d'information primaire (statistique courantes, enquêtes lourdes, enquêtes légères, etc.) :

Structure de production :

Date de disponibilité (mois dans l'année) :

Périodicité :

Objectif du millénaire : Oui Non

Indicateur OMD : Oui Non

Désagrégation géographique :

Désagrégation selon le genre : M F M/F G n .a

Matrice des Indicateurs de résultats du CSRP pour l'année 2007

Résultats	Indicateurs											
	Indicateurs	Type	Valeur de Référence (Année 2006)	Cible OMD 2015	Objectifs chiffrés CSCR			Sources de vérification	Méthode de collecte des données	Fréquence	Responsables	
					Réalisations 2007	Prévisions 2007	Prévisions 2008				Collecte	Analyse
Pauvreté et Sécurité Alimentaire												
Impulser une croissance forte, soutenue et réduire significativement la pauvreté												
<i>Pauvreté</i>												
Le niveau de pauvreté a baissé	1. Incidence de la pauvreté	I	56,00%	34,40%		54,80%	53,60%	ODHD/DNSI	Enquêtes	Cinq ans	ODHD/DNSI	ODHD/DNSI
<i>Sécurité alimentaire</i>												
La sécurité alimentaire est assurée pour chaque malien												
L'effectif des personnes en insécurité alimentaire grave est en baisse	2. Proportion des personnes en difficulté alimentaire prises en charge.		1,17%	-	0	0,97%	0,79%	Rapport sur la situation alimentaire et nutritionnelle du SAP	Rapportage	Annuelle	SAP	SAP
Les stocks nationaux de céréales ont augmenté	3. Niveau des stocks nationaux de céréales composés du Stock National de Sécurité (SNS) et du Stock d'Intervention de l'Etat (Banques de céréales)		-	-	59.600	59 600	69 700	OPAM/SAP	Rapportage	Annuelle	CSA	CSA
La situation alimentaire des enfants de -5 ans est améliorée	4. Taux de malnutrition aigue infantile (%)		14,40%	-	10	13%	12%	Résultats Enquête vulnérabilité sur les sites sentinelles réalisée par le SAP, en collaboration avec l'UNICEF, le PAM, la DNSI, l'INRSP, le FEWS Net, les CPS des Ministères de la Santé et de l'Agriculture	Enquête par sondage	Annuelle	SAP	SAP

Cadrage Macroéconomique et Budgétaire												
Croissance accélérée soutenue												
Croissance, stabilité financière, gestion des finances publiques												
Le taux de croissance du PIB a atteint en moyenne 7%	5. Taux de croissance réelle du PIB (%)	R	5,1	5,8	3,2	7	6,6	DNSI/DNPD	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DNSI/DNPD	DNSI/DNPD
	6. Ratio encours de la dette/PIB	R	21	-	25,2	24,9	25,2	DNPD/DGDP	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DGDP	DGDP/CPM
Impulser une croissance forte, soutenue et réduire significativement la pauvreté	7. Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	R	B	AA		A	A	DGB	Méthode PEFA	Annuelle	DGB	DGB
Les normes communautaires en matière de finances publiques sont atteintes	8. Taux de pression fiscale (%)	I	14,7	17,2	15,1	14,9	17	DNSI / DNPD	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DNSI / DNPD	DNSI / DNPD
	9. Taux d'inflation annuel moyen (%)	I	1,5	0,2	1,4	-1,3	1,3	DNSI / DNPD	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DNSI / DNPD	DNSI / DNPD
	10. Pourcentage des dépenses d'investissement financées sur ressources internes (%)	R	25,80	22,50	22,5	22,50	22,50	DGB/DNTCP	TOFE	Annuelle	DGB/DN TCP	DGB/DN TCP

Développement des infrastructures de base et des secteurs productifs												
Développement rural												
La production céréalière a augmenté	11. Production céréalière totale (en milliers de tonnes)	R	3.693	-	3 885	4 177	4 511	CPS Agriculture/ DNA	Enquêtes Agricoles de Conjoncture	Annuelle	CPS Agriculture/ DNA	CPS Agriculture/ DNA
L'accès de la population à l'agriculture irriguée s'est amélioré	12. Superficies aménagées en maîtrise totale de l'eau (en ha)	R	10 166	12 000	3 314	7 500	8 250	CPS Agriculture/ DNGR	Données PGA et inventaire des sites aménagés	Trimestrielle	DRGR, Coordination PGA	DRGR, Coordination PGA
La production du coton (principale culture d'exportation) est augmentée	13. Production de coton graine (en tonnes)	R	414 965	620 000	242 233	303 600	526 100	CPS Agriculture / CMDT	Recensement des superficies et estimation de production	Annuelle	CMDT (DPA)	DPA/CMDT
	14. Production de coton fibre (en tonnes)	R	175 797	266 600	100 941	127 500	220 960	CPS Agriculture / CMDT	Estimation en fonction de la production agricole	Annuelle	CMDT (DPI)	DPI / CMDT
La production animale est améliorée	15. Effectif du bétail (en tête)											
	Bovins	R	7 843 442	10 233 913	7 382 315	8 078 745	8 321 108	DNPIA /Rapports annuels	Données du Recensement national 1991 auxquelles ont été appliquées des taux de croûts annuels	Annuelle	DRPIA	DSEI
	Ovins (têtes)	R	8 870 735	13 761.422	8 334 365	9.314.272	9.779 985	"	"	"	"	"
	Caprins (têtes)	R	12 647 464	19620 368	8 832 137	13 279 837	13 943 829	"	"	"	"	"
La production laitière et celle de la viande sont valorisées	Lait (T)	R	1 815 579	2.267 409	1 186 545	1 860 968	1 916 798	DNPIA /Rapport annuel 2006	Productions estimées sur la base des paramètres bioéconomiques	Annuelle	DRPIA	DSEI
	Viande (T)	R	39 648	49 515	44 921	40 639	41 858	DNPIA /Rapport annuel 2006	Statistiques des abattages contrôlés	Annuelle	DRPIA	DSEI

La compétitivité des filières des cuirs et peaux s'est améliorée	Exportations Peaux (T)	R	1 446,00	1 806	1 421	1 482,15	1 526,61	DNPIA /Rapports mensuels et annuels	Estimations faites à partir des chiffres d'abattages	Hebdo, mensuelle et annuelle	DRPIA	DSEI
	Exportations Cuirs (T)	R	8 654,51	10 808	2 047	8 870,87	9 137,00	DNPIA /Rapports mensuels et annuels	Estimations faites à partir des chiffres d'abattages	Hebdo, mensuelle et annuelle	DRPIA	DSEI
La mise en œuvre de la politique nationale de la protection de l'environnement a permis d'augmenter le nombre de superficies boisées	16. Superficies reboisées (ha)	R	7 530	-	9 079,37	8 000	9 000	Rapports périodiques et annuels de la DNCN et des DRCN	Grille d'analyse documentaire, guide d'entretien, questionnaire, guide d'entretien au niveau du milieu cible	Trimestrielle et annuelle	DRCN, SCN et Antennes	DNCN et DRCN
	17. Nombre de plans d'aménagement de gestion, simplifiés élaborés et mis en œuvre	R	150	-	50	184	254	Etudes et dossiers disponibles, Rapports périodiques et annuels de la DNCN, et des DRCN	Grille d'analyse documentaire, guide d'entretien, questionnaire, guide d'entretien au niveau du milieu cible	Trimestrielle et annuelle	DRCN, SCN et Antennes	DNCN et DRCN
Des stations d'épuration ou de dépollution des rejets liquides, solides et gazeux des unités industrielles et artisanales ont été créées dans les principales villes	18. Pourcentage de la population ayant accès à un système d'assainissement adéquat	R	19%	50%	-	21%	24%	DNACPN, Municipalités, Projets	Recensement	Annuelle	DNACPN	DNACPN
	19. Taux de réduction de l'infestation des cours d'eau par les plantes aquatiques proliférantes	R	-	100	-	-	10	Documents ABFN, IER, ON, Projets	Rapportage	Annuelle	Antennes régionales	ABFN

Infrastructures de transport												
L'Extension et la qualité de gestion du réseau routier ont permis l'amélioration du transport routier	20.a. Nombre de km de routes bitumées entretenues	A	3 773	7 301	3773	3 773	3 604	CPS/MET-DNR-SDR	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME T-DNR- SDR	CPS/ME T-DNR- SDR
	20.b. Nombre de km de routes en terre entretenues	A	5 825	9 420	8700	5 825	6 035	CPS/MET-DNR-SDR	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME T-DNR- SDR	CPS/ME T-DNR- SDR
	21.a. Nombre de km de routes bitumées en bon état		1675	4413	2793	1983	2158	CPS/MET	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME T-DNR- SDR	CPS/ME T-DNR- SDR
	21.b. Nombre de km de routes en terre en bon état		1675	3769	5220	1356	1568	CPS/MET	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME T-DNR- SDR	CPS/ME T-DNR- SDR
	22. Nombre de km de pistes construites	A	-	1 800	263 ,38	242	-	CPS/MET-DNR-SDR	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME T-DNR- SDR	CPS/ME T-DNR- SDR
Infrastructures de communication												
La population a un meilleur accès au téléphone	23. Pourcentage de communes couvertes par les téléphones (fixe et mobile)	R	50	70		30	35	CPS-MET/CRT, SOTELMA, ORANGE	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS- MET/CR T, SOTELM A, ORANG E	CPS- MET/CR T, SOTELM A, ORANG E
Energie, Eau potable et Mines												
La population a un meilleur accès à l'électricité et à l'eau	24. Taux d'accès à l'électricité aux niveaux:	R	National : 16,9% Urbain: 52,90% Rural: 1,30%	National: 64,6% Urbain: 86,90% Rural: 55,00%	18,98% 55,58% 3,15%	National: 20,40% Urbain: 55,90% Rural: 5,00%	National: 23,40% Urbain: 59,00% Rural: 8,00%	Recueils Statistiques de la CPS/MEME	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME ME	CPS/ME ME

	25. Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau meilleure aux niveaux:	R	National: 63,60% Semi-urbain et urbain: 63,40% Rural: 63,70%	National: 80,40% Semi-urbain et urbain: 90,70% Rural: 75,90%	63,4% 75,9% 58,0%	National: 67,90% Semi-urbain et urbain: 67,10% Rural: 68,30%	National: 69,50% Semi-urbain et urbain: 70,30% Rural: 69,10%	Recueil Statistiques de la CPS/MEME	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME ME	CPS/ME ME
Le secteur minier s'est amélioré et a permis de maintenir la production d'or à un niveau satisfaisant	26. Exportations industrielles d'or en tonnes	R	62,024	47	56,7	59,142	60,056	Recueil Statistiques de la CPS/MEME	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME ME	CPS/ME ME
Industrie Commerce												
L'environnement des affaires est amélioré	27. « Doing Business » : Création d'entreprise. Procédures (nombre)	R	13	-	11	13	11	Rapport « Doing Business »	Enquêtes et sondages	Annuelle	Equipe Doing Business (Groupe de la Banque Mondiale)	Equipe Doing Business (Groupe de la Banque Mondiale)
	28. « Doing Business » : Création d'entreprise. Durée (jours)	R	42	-	26	42	26	Rapport « Doing Business »	Enquêtes et sondages	Annuelle	Equipe Doing Business (Groupe de la Banque Mondiale)	Equipe Doing Business (Groupe de la Banque Mondiale)

Culture, Artisanat, Tourisme												
Développer les PME-PMI dans les secteurs de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	29. Nombre d'arrivées dans les hôtels	R	200 003	-	221 328	216 000	235 000	OMATHO	Suivi statistique des fiches d'hébergement	Mois	OMATHO	OMATHO
	30. Valeur des exportations des produits artisanaux (en millier de FCFA)	R	506 970	-	1 168, 352	517 109	527 452	CNPA	Suivi statistique des certificats d'origine/ Evaluation des fiches de participation aux foires salons et festivals	Mois	CNPA	CNPA
Développement Institutionnel, Gouvernance et Participation												
Engagement de l'Etat central dans la décentralisation	31. Pourcentage du budget national transféré effectivement aux collectivités par rapport au montant inscrit dans le budget (%)	A	-	-	-	100	100	DGB/DNCT/CADB	Rapportage	Annuelle	CDI/UE	CDI/UE
Gouvernance locale	32. Pourcentage de PV de sessions ordinaires tenues et transmis à la tutelle (%)	A	60	-	99,15	70	80	Base OISE/ DNCT/CDI	Rapportage	Annuelle	DNCT	DNCT
Mobilisation des ressources propres des CT	33. Montant des ressources propres des CT par habitant (en FCFA)	A	892	-	765,58	937	984	Base OISE/ DNCT	Rapportage	Annuelle	DNCTP/ DNP/DNCT/CDI	DNCTP/ DNP/DNCT/CDI
Appui technique aux CT	34. Pourcentage de CT ayant reçu une assistance (%)	A	100	-	100 (59,11 base OISE)	100	100	Base OISE/ DNCT	Rapportage	Annuelle	DNCT/CDI/ANICT/CNN	DNCT/CDI/ANICT
Amélioration du fonctionnement des administrations centrales et déconcentrées	35. Nouvelles Recettes - perceptions mises en service	A	11	-	11	11	9	CDI/DNCTP	Rapportage	Annuelle	DNCTP	CDI/DNCTP
	36. Nombre d'unités fonctionnelles informatisées et connectées intranet	A	24	-	30	30	36	AGETIC/CDI	Rapportage	Annuelle	AGETIC/CDI	AGETIC/CDI
	37. Evolution du délai moyen de passation des marchés DGMP (jours)	R	129	-	119	119	110	DGMP	Rapportage	Annuelle	DGMP/CDI	DGMP/CDI

Renforcer les capacités de la Société civile	38. Le nombre de rapports alternatifs de suivi et évaluation du CSCRП produits par la société civile	A	2	-	4	1	1	Rapports alternatifs produits par la société civile : CNSC et AMDH	Enquêtes, revues documentaires	Annuelle	CNSC	CNSC
	39. Nombre de programmes de renforcement de la société civile mis en œuvre et bénéficiant de l'appui technique et financier de l'Etat	A	4	-	4	-	1	CNSC et autres OSC faitières	Enquêtes auprès des OSC faitières, ministères et PTF	Annuelle	CNSC	CNSC
	40. Nombre de propositions et/ou avis de la société civile formulés pris en compte par le Gouvernement dans le cadre des politiques ou problèmes d'intérêt national	A	2	-	2	1	1	CNSC et autres OSC faitières	Enquêtes auprès des OSC faitières et ministères	Annuelle	CNSC	CNSC
	41. Pourcentage d'ONG ayant déposé un rapport annuel	A	19%	-	-	20%	21%	CADB/MATCL	Rapportage	Annuelle	CADB	CADB/MATCL
Justice	42. Nombre de juges par habitant	R	1/30 000 hbt	-	1/25 000	1/27 408	1/25 353	Direction Nationale de l'Administration Judiciaire	Rapportage	Annuelle	Direction Nationale de l'Administration Judiciaire	Direction Nationale de l'Administration Judiciaire
	43. Nombre d'infrastructures de justice construites ou réhabilitées	A	25	-	12	-	-	DAF du Ministère de la Justice	Rapportage	Annuelle	DAF du Ministère de la Justice	DAF du Ministère de la Justice
	44. Note du Mali dans le rapport « Indice de perception de la corruption » Transparency International	R	3,2	-	2,7	2,8	3,5	TI/ODHD	Rapport Transparency International	Annuelle	TI/ODHD	TI/ODHD
	43. Nombre d'infrastructures de justice construites ou réhabilitées	A	25	-	12	-	-	DAF du Ministère de la Justice	Rapportage	Annuelle	DAF du Ministère de la Justice	DAF du Ministère de la Justice
	44. Note du Mali dans le rapport « Indice de perception de la corruption » Transparency International	R	3,2	-	2,7	2,8	3,5	TI/ODHD	Rapport Transparency International	Annuelle	TI/ODHD	TI/ODHD

Renforcement du secteur social												
Education												
La disparité fille garçon à l'enseignement primaire est éliminée	45 Taux Brut de Scolarisation au 1er cycle du fondamental (écoles tout statut)	R						Annuaire Statistique CPS/Education	Rapportage	Annuelle	CPS Education	CPS Education
	a. TBS global		75,0 % (F=65,1%) (G=85,1%)	91%	77,6	77%	80%					
	b. indice de parité TBS F/G		0,76			b. réduction des écarts	b. réduction des écarts					
	46. Taux Brut d'Admission au 1 ^{er} cycle (écoles tout statut)	R						Annuaire Statistique CPS/Education	Rapportage	Annuelle	CPS Education	CPS Education
	a. TBA		74,20% (F=67,0%) (G=81,5%)	90%	75,8	77,30%	82,20%					
b. indice de parité TBA F/G		0,82				b. réduction des écarts	b. réduction des écarts					
La qualité de l'enseignement primaire est améliorée	47. Taux d'Achèvement au 1 ^{er} cycle fondamental (école tout statut)	R						Annuaire Statistique CPS/Education	Rapportage	Annuelle	CPS Education	CPS Education
	a. TA		48,50% (F=38,4%) (G=58,7%)	82,50%		52,00%	56,40%					
	b. indice de parité TA F/G		0,65			b. réduction des écarts	b. réduction des écarts					
	48. Ratio Elèves/Maître au 1 ^{er} cycle du fondamental (écoles publique et communautaire)	R	56	50	55	60	59	Annuaire Statistique CPS/Education	Rapportage	Annuelle	CPS Education	CPS Education
Santé et Lutte contre le VIH/SIDA												
L'accès de la population aux services de santé est amélioré	49. Pourcentage de la population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé fonctionnelle	R	51%	58%	53 %	52%	54%	Annuaire Statistique CPS/Santé	Rapportage	Annuelle	CPS / Santé	CPS / Santé

La couverture vaccinale des enfants de moins de 1 an est assurée	50. Taux de couverture vaccinale en DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an	R	92%	94%	94	91%	92%	Annuaire Statistique CPS/Santé	Rapportage	Annuelle	CPS / Santé	CPS / Santé
Un accouchement assisté de qualité est assuré aux femmes	51. Taux d'accouchement assisté (y compris les ATR)	R	55%	65%	57	53%	56%	Annuaire Statistique CPS/Santé	Rapportage	Annuelle	CPS / Santé	CPS / Santé
Le niveau de la consultation prénatale a augmenté	52. Taux de CPN	R	75%	80%	77	72%	76%	Annuaire Statistique CPS/Santé	Rapportage	Annuelle	CPS / Santé	CPS / Santé
La lutte contre le VIH/SIDA s'est intensifiée	53. Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes	I	3,50%	1,75%	-	2,10%	1,80%	Rapport surveillance sentinelle CPS/Santé	Rapportage	Annuelle	CPS / Santé	CPS / Santé
Développement social et solidarité												
La couverture maladie de la population par des systèmes d'assurance maladie de type social et solidaire a augmenté	54a. Pourcentage de la population couverte par les mutuelles	R	1,70%	-	2,7	3,20%	4,50%	Rapport SISO	Rapportage	Annuelle	CDS/DNP SES	CDS/DN PSES
	54b. Pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé	R	1,50%	-	1,9	1,90%	2,10%	Rapport SISO	Rapportage	Annuelle	CDS/DNP SES	CDS/DN PSES
La prise en charge des personnes démunies est améliorée	55. Pourcentage de personnes démunies prises en charge médicalement	R	35%	-	-	35%	37%	Rapport SISO	Rapportage	Annuelle	CDS/DN DS	CDS/DN DS
Logement												
L'accès au logement de la couche de population à faible revenu est facilité	56. Nombre de logements économiques sociaux construits au profit de la population à faible revenu	R	3500	12000	1 087	984	875	Rapport de la DAF du MUH	Rapportage	Annuelle	DAF/MUH	DAF/MUH

Emploi												
La création et la promotion d'emplois durables sont assurées	57. Nombre de nouveaux emplois créés	R	22 952	-	18 869	8 500	10 000	Rapport annuel	Collecte de données par fichiers administratifs	Annuelle	DNE/ANPE/DOEF	DNE/ANPE/DOEF
Genre et équité												
La promotion de l'égalité du genre et de l'équité dans la population est assurée.	58. Pourcentage de sièges occupés par les femmes à des postes électifs	R	6,4	30	6,4	11	15	Rapport de collecte/Base de données Femme et Enfant CNDIFE	Fiches de collecte	Annuelle	CNDIFE/MATCL/Chambres consulaires	CNDIFE/MATCL/Chambres consulaires
	59. Pourcentage de femmes exploitantes agricoles	R	3,1	30	-	5,1	10	CPS Agriculture/CNDIFE	Recensement	3 ans	CPS Agriculture/CNDIFE	CPS Agriculture/CNDIFE

Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et prénoms	Structures
1	Mamadou Magassa	CT CSLP
2	Ahamadou Sidibé	CT CSLP
3	Mohamed Bouna Dicko	Chercheur environnementaliste CNRST
4	Mamadou Almahadi	Consultant assistant en suivi évaluation
5	Moussa Barry	Coordonnateur IPE/Mali
6	Dr Housseyni Guindo	CPS / Environnement
7	Oumar Kodio	Directeur adjoint CPS/Environnement